



RAPPORT

ANNUEL 2013



RAPPORTANNUEL 2013



TABLE DES MATIÈRES

LE PARC OLYMPIQUE	5
LA REVUE OPÉRATIONNELLE DE L'ANNÉE 2013	11
L'Esplanade Financière Sun Life	14
Le Stade	17
Le Centre sportif	20
La Tour	22
Les stationnements	24
LE CAPITAL HUMAIN	25
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
LE DEVELOPPEMENT DURABLE	27
LA GOUVERNANCE	31
LES EXIGENCES LÉGALES	40
LEG ÉTATS FINANCIEDS	
LES ÉTATS FINANCIERS	42
ANNEXE 1: Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants	60
ANNEXE 2: Normes d'éthique des employés	67
71111272 2.110111163 d'etinique des employes	
ANNEXE 3 : Suivi du plan d'action de développement durable	70
POUR NOUS JOINDRE	80

RAPPORT ANNUEL 2013



LE PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par quatre millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique aspire à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

MISSION

Exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

VISION

Faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40° anniversaire des Jeux olympiques en 2016, et du 375° anniversaire de Montréal en 2017.



LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Dominique Vien Ministre du Tourisme

Mai 2014

Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président.

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Parc olympique pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2012 et se terminant le 31 octobre 2013.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre du Tourisme

LETTRE À LA MINISTRE DU TOURISME



Maya Raic Présidente du conseil d'administration

Mai 2014 Madame Dominique Vien Ministre du Tourisme

Madame la Ministre.

Au nom du conseil d'administration du Parc olympique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice financier qui a débuté le 1^{er} novembre 2012 et qui s'est terminé le 31 octobre 2013.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment audités.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE **DU CONSEIL** D'ADMINISTRATION



Maya Raic Présidente du conseil d'administration

La deuxième année de relance du Parc olympique fut indéniablement une année remplie d'accomplissements, de réussites et de dépassements. Je n'ai qu'à évoquer la mise en œuvre de la toute première programmation hivernale sur l'Esplanade Financière Sun Life, ou encore, l'achalandage record que l'Esplanade a connu à l'été 2013 pour constater que ce projet porteur est définitivement une réussite. Et que dire de l'illumination de la Tour, grâce à un éclairage extérieur dynamique arboré pour la toute première fois en 36 ans d'existence! Une réussite qui permet à tout Montréal de contempler la splendeur de ce symbole de Montréal.

L'ouverture du café Station In Vivo a, quant à elle, concrétisé les liens fructueux tissés avec la communauté environnante de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tant dans la mise en œuvre du projet que dans ses opérations quotidiennes. Ce fut également le cas lors de la réouverture du Sifflet, lieu mythique de skateboard à Montréal, qui est un exemple probant de concertation entre parties prenantes.

2013 fut aussi une année clé pour l'avancement du plan quinquennal d'immobilisations avec plusieurs mises en chantier sur le site. Mentionnons également le projet de réfection de l'ensemble du Centre sportif qui pourra par la suite, offrir à ses membres des installations améliorées, de qualité et dignes du plus grand centre aquatique au Québec, et ce pour de nombreuses années à venir. Notons également le début de la construction de l'Institut national du Sport du Québec au Centre sportif, qui, à terme, fera de celui-ci l'un des quatre grands centres d'excellence pour le sport de haut niveau au Canada. Nul doute que ces deux projets contribueront grandement au rayonnement national et international des installations olympiques.

Tout au long de l'année, les vingt-deux recommandations du Comitéconseil sur l'avenir du Parc olympique, déposées dans le cadre de son rapport final en décembre 2012, ont teinté le travail du conseil d'administration. Depuis le dépôt de celles-ci, le conseil d'administration s'est penché sur ces recommandations et les a étudiées longuement. De concert avec le gouvernement, le Parc olympique s'affaire maintenant à établir les priorités, de façon à identifier celles qui peuvent contribuer à la relance du Parc olympique et à son développement, dans une vision à plus court terme.

Je tiens à saluer la précieuse contribution d'un membre du conseil d'administration, M. Henri-Paul Martel, qui nous a malheureusement quittés en novembre 2013. Depuis le premier jour, M. Martel a fait preuve d'engagement pour la relance du Parc olympique et y a mis à contribution son expertise remarquable en matière de gestion de grands projets. Je désire également remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur soutien.

Au nombre des contributions pour le Parc olympique et son avenir, je me dois de souligner celle de M. David Heurtel, qui, dès son arrivée en juillet 2011 à titre de président-directeur général, a insufflé un renouveau sans précédent dans l'organisation, tant à l'interne qu'à l'externe. Il laisse derrière lui une vision de relance ambitieuse et une équipe motivée qui désire plus que tout la réaliser.

Par ailleurs, je tiens à accueillir M. Michel Labrecque à titre de présidentdirecteur général, qui est entré en fonction le 24 février 2014. Son expérience et ses compétences acquises au sein d'institutions majeures de Montréal sauront, j'en suis certaine, contribuer à la continuité de la relance du Parc olympique. Il convient aussi de souligner le passage de M. Paul Saint-Jacques au sein de l'organisation, qui a assuré l'intérim de la présidence et direction générale pendant près de trois mois.

Je conclus en mentionnant à quel point le conseil d'administration et moi-même apprécions la contribution essentielle des membres de l'équipe du Parc olympique, qui placent quotidiennement les jalons de la relance. Je les remercie toutes et tous de leur contribution inestimable et de leur enthousiasme constant dans cette aventure.



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Michel Labrecque Président-directeur général

Ce rapport annuel d'activités au Parc olympique couvre la période de douze mois s'échelonnant du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013. Les activités, les réalisations et les succès qui y sont décrits sont le résultat de mon prédécesseur, David Heurtel, appuyé dans ses efforts et dans la continuité par le conseil d'administration de l'organisme, l'équipe de direction ainsi que tous les employés du Parc olympique.

Il faut souligner, à cet égard, que ces quelque 175 femmes et hommes sont représentatifs de ce que l'on rencontre de mieux dans plusieurs organismes publics: des gens qualifiés, passionnés par leur travail et qui ont fait siennes les grandes orientations du plan stratégique du Parc. En même temps, ils sont les témoins privilégiés d'une époque. Celle d'employés qui prennent une retraite méritée après plusieurs dizaines d'années de travail consacré au maintien en bon état de nos installations et au service des millions de personnes qui sont venues visiter les installations. Ils nous quittent avec une expérience précieuse, relevés par de jeunes diplômés nés bien après les Jeux de 1976, et qui ont maintenant la tâche de continuer de raviver la flamme.

Déficit d'entretien

Le gouvernement du Québec a sagement décidé de réinvestir dans le maintien des actifs du Parc olympique. À ce titre, je me dois de remercier tout particulièrement le ministère des Finances et de l'Économie de même que celui du Tourisme à qui incombe la responsabilité ultime de nos installations, et qui ont appuyé de façon indéfectible ces réinvestissements.

Nous le savons toutes et tous: nos grandes infrastructures publiques ont un besoin pressant d'entretien, de réparation et de mises aux normes. Le Stade, la Tour, l'Esplanade, le Centre sportif, les stationnements, nos systèmes électriques, de chauffage et de ventilation, tout autant. Les travaux que nous avons entrepris s'inscrivent dans le cadre de notre plan quinquennal d'immobilisations qui, pour la période 2010-2014, totalise 95 M\$.

Le Centre sportif, tout particulièrement, bénéficie d'une cure de jouvence pour un montant total de 53,5 M\$. Les travaux se déroulent rondement, et ce, à l'intérieur des budgets alloués, de l'envergure du projet et des échéanciers. La création de l'Institut national du sport du Québec et la réouverture du Centre permettront à celui-ci d'accueillir quatre nouvelles équipes olympiques en résidence (pour un total de huit) tout en offrant à la population des installations de très haute qualité.

Ces travaux nécessaires ne sont pas sans causer quelques inconvénients. Nous essayons d'en minimiser le plus possible les impacts et nous remercions nos partenaires et notre fidèle clientèle de leur patience.

La toiture

Le Stade est un actif de plusieurs milliards de dollars. Unique en son genre, il est le fruit de l'architecture audacieuse de Roger Taillibert et du génie de la main-d'œuvre québécoise. Il est le seul amphithéâtre de cette dimension au Québec aussi bien desservi par les transports collectifs, avec deux stations de métro et bientôt un Service Rapide

par Bus (SRB) dans l'axe de l'avenue Pie-IX, que par des milliers de places de stationnement. Rien n'égale sa localisation.

Mais dans l'état actuel des choses, et ce depuis plus de 15 ans, il est extrêmement difficile d'en exploiter le plein potentiel douze mois par année, et surtout de développer de nouveaux marchés événementiels qu'ils soient culturels, sportifs, artistiques ou commerciaux. Toute l'équipe du Parc olympique et son conseil d'administration sont bien conscients de la sensibilité du dossier de remplacement de la toiture, de ses enjeux tant financiers que techniques. C'est pourquoi nos équipes ont travaillé très fort, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, pour présenter un dossier initial d'affaires étoffé au gouvernement du Québec afin que celui-ci puisse prendre une décision éclairée dans le meilleur intérêt de la collectivité.

Relance et partenariats

Pour illustrer le potentiel d'attractivité du Parc olympique dans le contexte plus large du pôle Maisonneuve, le conseil d'administration a décidé d'investir dans un plan de relance. Depuis deux ans, des dizaines d'événements ont eu lieu sur l'Esplanade Financière Sun Life. Plus d'un quart de million de personnes ont assisté ou participé au cours de cette période à des activités en tout genre. Le succès de cette relance a d'ailleurs été reconnu par le milieu touristique québécois.

De nombreux partenariats copromotionnels ont également été établis avec la Ville de Montréal, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la STM, le Stade Saputo et l'Impact de Montréal, le cinéma StarCité, l'Espace pour la vie, le Musée du Château Dufresne, Tourisme Montréal, Lavitrine.com, la Société des attractions touristiques (SATQ), et j'en passe. Ils illustrent la volonté clairement établie de tous les acteurs de travailler ensemble à promouvoir les activités sportives, muséales et de nature en milieu urbain qui ont lieu dans cet immense quadrilatère.

Ces initiatives portent fruits et témoignent de l'attractivité de cet ensemble, tant pour les résidants du quartier limitrophe que pour les Montréalais, les métropolitains et les touristes d'ici et d'ailleurs. Le défi sera d'accroître cette synergie entre tous les partenaires et surtout, de pérenniser les budgets pour maintenir une programmation attractive.

En terminant, vous me permettrez de faire un lien avec le message de la présidente du conseil d'administration, Mme Maya Raic. Elle fait mention, fort à propos d'ailleurs, de la qualité du travail réalisé par le Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique. Des 22 recommandations contenues dans ce rapport, certaines peuvent être mises en place et démarrées relativement rapidement. Je pense, entre autres, à l'étude patrimoniale sur le Parc olympique, son voisinage et son histoire, au Plan directeur sur un horizon de 20 à 30 ans qui doit être élaboré, et à la création de lieux de mémoire pour souligner l'héritage sportif du Parc. Je vais m'y employer avec énergie au cours des prochains mois.

arv

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celles des contrôles afférents.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de reddition de comptes.

Dans l'exercice de cette responsabilité, il est assisté par le comité de vérification. Ce dernier rencontre la direction, examine le rapport et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2013.

Michel Labrecque

Président-directeur général

Montréal, Mai 2014

RAPPORT D'EXAMEN DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel 2013 du Parc olympique. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Parc olympique.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues de l'Institut des comptables agréés du Canada. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le rapport annuel 2013 du Parc olympique n'est pas plausible et cohérente dans tous ses aspects significatifs.

Les responsables de la vérification interne,

late SENCRL. /s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Québec

Mai 2014



Michel Labrecque

Président-directeur général

Marieke Tremblay, ARP

Vice-présidente exécutive, Affaires publiques, opérations, marketing et développement des affaires

Philip Tousignant, CPA, CA

Chef de la direction financière

Me Denis Privé

Secrétaire général et vice-président, Affaires juridiques et corporatives

Brian Dickson

Directeur, Capital humain

Maurice Landry, ing., PMP Vice-président, Construction

et entretien

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112211

LA REVUE OPÉRATIONNELLE DE L'ANNÉE 2013

La deuxième année de relance du Parc olympique s'est inscrite dans la continuité en combinant l'accomplissement de projets touchant directement les visiteurs et clients du Parc, tels que la revitalisation de l'Observatoire au sommet de la Tour ou encore la création de kiosques d'information, et la mise en place d'outils de gestion plus efficients et performants, dont l'implantation d'un système de gestion intégré. Voici un aperçu des projets structurants qui ont animé le Parc olympique et ses attraits au cours de l'année.

PLAN STRATÉGIQUE

En conformité avec la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (*L.R.Q., c. G-102*) qui crée l'obligation légale de soumettre un plan stratégique au gouvernement, le Parc olympique a élaboré en 2012 son Plan stratégique 2012-2017, en tenant compte de la nouvelle vision et du plan de relance déjà bien entamé par le Parc et ses partenaires. Après avoir reçu l'aval du conseil d'administration en 2012 et du ministère du Conseil exécutif, du ministère des Finances et du Conseil du trésor en 2013, le Parc olympique s'est doté, pour la première fois de son histoire, d'un plan approuvé par le Conseil des ministres du Québec.

COMITÉ-CONSEIL SUR L'AVENIR DU PARC OLYMPIQUE

Afin d'amorcer une réflexion ouverte et globale sur l'avenir des installations olympiques, leur utilisation et développement futur, et développer un plan qui se réalise complètement sur une période de 10, 15 ou même 20 ans, le conseil d'administration a annoncé, en mai 2011, la création d'un Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, présidé par Mme Lise Bissonnette. Ce comité a tenu des consultations publiques sur l'avenir du Parc olympique au cours de l'automne 2011 et a rendu publique, en janvier 2012, la synthèse des consultations qui visaient à cerner le mieux possible les attentes des Montréalais et des Québécois à l'égard des espaces et installations compris dans le quadrilatère du Parc olympique.

Au terme de ses réflexions et de ses travaux, le Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique a diffusé en décembre 2012 son rapport final intitulé *Pour le Parc olympique. L'achèvement. L'avenir.* Le Parc olympique a reçu avec enthousiasme les 22 recommandations contenues dans ce rapport final et, depuis, le conseil d'administration s'est penché sur ces recommandations. De concert avec les instances gouvernementales, le Parc olympique s'affaire maintenant à identifier les recommandations prioritaires qui peuvent contribuer à la relance du Parc olympique et à son développement dans une vision à court terme.

ÉTUDE SUR LA CONTRIBUTION DU PARC OLYMPIQUE AU DYNAMISME DE MONTRÉAL

À la suite d'une première étude réalisée par SECOR en 2011 confirmant les retombées économiques majeures du Parc olympique pour le Québec, et d'un rapport de la Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM attestant que le Stade olympique et la Tour de Montréal sont le symbole et l'icône représentant le mieux Montréal à l'international, le Parc olympique a analysé son impact économique sur son environnement plus rapproché, soit Montréal.

Au terme de son étude sur la contribution du Parc olympique au dynamisme de Montréal, KPMG-SECOR a pu déterminer que la création de richesse annuelle supplémentaire sur le territoire découlant des dépenses d'exploitation du Parc olympique, des promoteurs, des concessions et des exposants ainsi que des touristes étrangers, s'élève à 43,3 millions de dollars. Cette étude a également permis d'établir que les activités du Parc olympique ont permis de soutenir 727 emplois à Montréal, en 2012.

PLAN D'IMMOBILISATIONS QUINQUENNAL

Dans le cadre du Plan d'immobilisations quinquennal 2010-2014 de 95 millions de dollars approuvé par le gouvernement du Québec en 2010, le Parc olympique a décidé d'entamer en priorité la réfection du Centre sportif, le maintien des divers systèmes mécaniques, l'entretien des dalles de béton extérieures et le maintien des stationnements. Conséquemment, en 2013, la planification ainsi que la réalisation de différents travaux de maintien d'actifs se sont poursuivies. Notons principalement le démarrage du projet de réfection des dalles extérieures de béton entourant le Centre sportif; la réfection des bassins du Centre sportif; le remplacement de la toiture de la Tour et l'entretien de divers éléments structuraux.

Rappelons que ce plan quinquennal a été élaboré afin de maintenir et d'entretenir les actifs immobiliers des installations olympiques pour en assurer la pérennité et préserver leur valeur architecturale reconnue internationalement.

PLAN D'ACTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

À la suite d'un audit de l'ensemble de ses systèmes informatiques, le Parc olympique a mis sur pied, en 2012, un plan d'action visant à moderniser et optimiser les outils technologiques, de manière à soutenir adéquatement ses opérations courantes ainsi que son plan de relance. Depuis, plusieurs améliorations ont été apportées, notamment à l'infrastructure serveur ainsi qu'au système téléphonique. Le déploiement de ce plan se poursuivra jusqu'en 2015.

IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE **GESTION INTÉGRÉ**

En 2013, l'équipe du Parc olympique a finalisé l'implantation d'un système de gestion intégré (SGI). L'implantation de ce système s'est concrétisée par le transfert complet, le 31 octobre 2013, des opérations de l'ancien outil de gestion au nouveau système de gestion intégré. Ce système permet de moderniser les processus d'affaires afférents à une saine gestion des ressources matérielles et financières du Parc olympique; de doter l'organisation de processus améliorés et de soutien à la préparation et au suivi budgétaire; et, finalement, de doter les chargés de projet en entretien, construction et événements d'outils contemporains de gestion des revenus et des coûts de projets.

GESTION DES RISQUES

Depuis l'adoption d'un plan de gestion des risques en 2012, divers travaux ont été effectués, dont la mise à jour des risques et opportunités critiques incluant les plans d'action mis en place pour les gérer; l'intégration des risques critiques au processus de gestion de projet et au plan de vérification interne; et la préparation d'un tableau de bord de suivi. Le plan de gestion des risques sera mis à jour régulièrement et sera présenté au conseil d'administration minimalement une fois par année.

RÉOUVERTURE DU SIFFI ET

Le 18 août dernier, de concert avec l'Impact de Montréal et la communauté des skateboarders de Montréal, le Parc olympique a officiellement rouvert au public un actif majeur du Parc: le Sifflet. En effet, ce petit tunnel de béton en forme de sifflet, situé entre le Centre Pierre-Charbonneau et le Stade Saputo, avait dû être déplacé d'une vingtaine de mètres à la suite de l'agrandissement du stade de soccer en 2012. Grâce aux efforts de tous les intervenants, il est désormais ouvert et accessible gratuitement, en tout temps. À l'origine un passage reliant le Centre Pierre-Charbonneau à la piste de 400 mètres lors les Jeux olympiques de 1976, le Sifflet, aussi connu sous le nom de « Big O », est devenu, au fil des ans, l'une des structures urbaines dites « naturelles » les plus prestigieuses au monde, aux yeux des connaisseurs.





© 2013 Vincent Audy



STATION IN VIVO

En avril 2013, le Parc olympique a fièrement inauguré le café Station In Vivo, nouveau café-terrasse en économie sociale aménagé dans l'ancienne boutique des Expos du Stade olympique. Depuis, ce café, géré par la coopérative de travailleurs In Vivo, agrémente le séjour des visiteurs du Parc olympique qui bénéficient d'une offre de restauration de grande qualité, à prix modique, en plein cœur du Parc. La communauté environnante, tout comme les visiteurs, peut maintenant y prendre une pause ou y déguster un bon repas santé.

ASSOCIATION AVEC LA CHAIRE UNESCO EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

À l'automne 2013, le Parc olympique s'est associé avec l'École d'architecture de paysage et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal afin de permettre aux étudiants de 4^e année d'élaborer des visions d'aménagement des espaces publics extérieurs du Parc. Cette initiative, chaudement accueillie, permettra à l'organisation d'alimenter ses réflexions à long terme quant à l'aménagement de ces espaces publics dans le cadre de la relance.

NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

Malgré sa forte notoriété et le succès du projet de relance entamé, force était de constater que le Parc olympique demeurait sans identité précise et marque véritable. Ainsi, afin de refléter la période de changement et de renouveau que vit le site, le Parc olympique a entamé un processus pour renouveler son positionnement et se doter d'une image de marque forte, animée et rajeunie. Au terme de cet exercice se sont dégagés: un énoncé de positionnement, une nouvelle structure identitaire, une identité visuelle et une campagne d'images parfaitement intégrées.







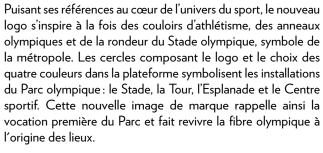


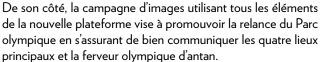












Grâce à ce changement identitaire, le Parc olympique poursuit sa relance et sa reconquête du cœur des Montréalais et des Québécois, à titre mérité de symbole international de Montréal.





APPLICATION MOBILE

Au printemps 2013, le Parc olympique a lancé sa toute première application mobile. Véritable mine d'informations pour les touristes et visiteurs, cette application est disponible gratuitement pour les plateformes Apple et Android. Elle permet de consulter le calendrier des événements, les horaires et les tarifs de chaque attrait situé dans le quadrilatère du Parc olympique, et de se « géolocaliser » sur le site. Finalement, grâce à l'onglet multimédia, il est facile pour les utilisateurs de partager leurs coups de cœur sur Facebook ou Twitter, et de publier leurs meilleures photos prises pendant leur visite.





L'ESPLANAI FINANCIÈRE SUN LIFE

Forte du succès de sa première programmation estivale à l'été 2012, l'Esplanade Financière Sun Life a entrepris l'année 2013 avec aplomb et audace en mettant sur pied, pour la première fois de son histoire, une programmation hivernale alliant activités diverses et installations permanentes. Avec près de 10 000 visiteurs sur le site, cette activation hivernale a confirmé que la population environnante avait soif de nouveaux attraits dans le quartier, et qu'il était possible et souhaitable de faire vivre cet espace de 300 000 pieds carrés sur une base annuelle, été comme hiver.

La deuxième programmation estivale, de mai à octobre, fut tout autant couronnée de succès, attirant près de 200 000 visiteurs et touristes, soit le double de sa première édition.

Depuis deux ans maintenant, le vif succès que connaît l'Esplanade Financière Sun Life témoigne du fait que dans l'esprit des résidents des arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, des Montréalais, des Québécois et des touristes, le Parc olympique est redevenu une destination de choix pour se divertir. Cet achalandage inespéré et extraordinaire vient définitivement consolider la revitalisation de l'Esplanade comme un jalon essentiel de la relance du Parc olympique.



FAITS SAILLANTS

Le 18 novembre 2012, l'Esplanade était complètement « football » lors de la tenue de la toute première fête d'avant-match précédant la finale de la division Est de la Lique canadienne de Football, mettant en vedette nos Alouettes de Montréal.

Pour la première fois, l'Esplanade a accueilli une excitante programmation hivernale, sur le thème «Sur l'Esplanade Financière Sun Life, l'hiver est un terrain de jeux!». Elle présentait une panoplie d'activités familiales, gratuites et accessibles, permettant à tous de profiter des joies de l'hiver.

À l'hiver 2012-2013, l'Esplanade a accueilli un véritable village d'hiver qui mettait en scène une patinoire et une glissade, toutes deux réfrigérées. Le village était facilement identifiable depuis la rue grâce à un immense sapin d'hiver de plus de 15 mètres de hauteur qui donnait un effet « Rockefeller Center » au village.

À l'été 2012, la cuisine de rue s'est installée sur l'Esplanade Financière Sun Life; et les Premiers Vendredis ont connu un tel succès, que les restaurateurs ont tenu à être de retour, en hiver, avec leurs succulents mets dans le cadre des **Premiers Samedis**! Tous les premiers samedis après-midi du mois, ce fut un rendez-vous sur l'Esplanade pour déguster les plats préparés et servis dans un conteneur chauffé.

Pour la toute première fois, l'Esplanade Financière Sun Life a célébré en grand l'arrivée de l'année 2013, à minuit pile, dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. Pendant cinq minutes, des feux d'artifice ont offert un spectacle inoubliable aux Montréalais et constitué une prise de vue unique de la Tour. Version hivernale du festival à succès Jackalope, **Barbegazi** est arrivé sur l'Esplanade Financière Sun Life pour rassasier les visiteurs assoiffés de sensations fortes! Démonstrations de sauts en motoneige, compétitions de planche à neige, *freeski*, planches à cru (*snowskate*) et défi de bûcherons ont peuplé le site pendant deux jours et la foule était au rendez-vous!







De mai à octobre, les **Premiers Vendredis** ont été LE plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au Québec! Dans un environnement unique, l'événement phare de l'Association des restaurateurs de rue du Québec a marié à merveille cuisine de rue, vins d'importation privée et arts de la rue. Le tout sous les yeux d'une foule d'en moyenne 8 000 participants, et ce, à chaque occasion.

La 2^e édition de la Foire de l'environnement et de l'écohabitation du Projet ÉCO-SPHÈRE a choisi l'Esplanade pour rassembler plus de 230 exposants présentant une trentaine de conférences sur l'environnement, le développement durable, la construction écologique, l'alimentation biologique et les produits de santé.

C'est par une soirée d'été plus que parfaite que 17 000 cyclistes ont pris part à la 15° édition d'**Un Tour la Nuit**, le 31 mai dernier. Qualifié d'expérience unique, le tour s'est terminé dans une ambiance de kermesse à l'Esplanade Financière Sun Life, où une grande roue brillait de tous ses feux.

Véritable classique montréalais, le **Tour de l'île de Montréal** a convergé pour la première fois de son histoire vers l'Esplanade Financière Sun Life. Cette grande fête a rassemblé 28 000 cyclistes sur l'Esplanade pour célébrer la pratique du vélo.

Le Parc olympique a allumé sa vasque, le 17 juillet 2013, afin de commémorer le 37e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal. Pour l'occasion, également, la niche de la Tour du Parc olympique a revêtu des couleurs orangées et ambrées rappelant la flamme olympique.

Pour une deuxième année consécutive, Tennis Canada, Tennis Québec et Tennis Montréal se sont ralliés pour organiser un tournoi de mini-tennis ainsi qu'une Mini Coupe Rogers, pour les enfants de 5 à 13 ans, le weekend précédant la Coupe Rogers. Une fois de plus, des athlètes reconnus, dont Aleksandra Wozniak et le 10^e meilleur joueur au monde, Stanislas Wawrinka, ont échangé des balles avec les jeunes, leur assurant ainsi des souvenirs inoubliables!

L'événement marquant de l'été fut sans contredit le concert extérieur gratuit de l'Orchestre symphonique de Montréal, dirigé par Kent Nagano. Des dizaines de milliers de mélomanes ont afflué pour se laisser bercer par un programme inédit, concocté spécialement pour l'occasion. Le seul concert gratuit et extérieur de l'OSM, dirigé par Maestro Nagano, a su rassembler une foule de plus de 30 000 personnes!

Lieu culte du milieu du skateboard montréalais, le Sifflet a rouvert dans son nouvel emplacement au mois d'août 2013. Ce moment historique fut souligné par une grande fête alliant planchistes professionnels, DJ montréalais et performances de groupes musicaux. Présenté par Vans, cet événement a permis à ce sanctuaire mythique du skateboard de revivre et de reprendre sa place dans le cœur des planchistes de la ville.

- La toute première programmation estivale de l'Esplanade Financière Sun Life, présentée à l'été 2012, a été sélectionnée finaliste du concours des Grands Prix du Tourisme québécois 2013, dans la catégorie « Attractions touristiques, 25 000 à 100 000 visiteurs ».
- La toute première programmation hivernale de l'Esplanade Financière Sun Life, présentée à l'hiver 2012-2013, a quant à elle été lauréate d'un prix **Prix Coup d'Éclat! 2013** de la Société des Attractions touristiques du Québec (SATQ) et Festivals et Evénements Québec, dans la catégorie « Nouveau produit ou activité originale – Attraction ».







L'événement urbain de l'été, le Dîner en Blanc de Montréal, a jeté son dévolu sur l'Esplanade Financière Sun Life pour sa 5e édition tenue le 15 août. Le temps d'une soirée, les 5 200 convives, tous vêtus de blanc, se sont réapproprié une part de leur patrimoine, le mettant en valeur par leur seule présence. Un véritable moment féérique! Tenu dans près de 40 villes à travers le monde, cet événement a permis au Parc olympique de rayonner internationalement, entrant ainsi dans la liste sélecte des espaces urbains de renom ayant accueilli le Dîner en Blanc.

Le 7 septembre, l'Esplanade Financière Sun Life a accueilli la 5^e Classique Automnale Punk Rock. Créée en 1994, la Classique automnale était de retour à Montréal pour une cinquième édition longuement attendue après 14 ans d'absence! Une dizaine de groupes, dont Face to Face et Pennywise, se sont succédé sur deux scènes différentes durant toute la journée pour célébrer le début de l'automne.

La 11e édition du festival Quartiers Danses a élu domicile sur l'Esplanade, l'instant de deux weekends, pour présenter des spectacles de danse contemporaine. Ces prestations ont été l'occasion idéale, pour tous les visiteurs, de se familiariser avec cette forme de danse qui faisait son entrée pour la première fois dans la programmation de l'Esplanade, depuis sa revitalisation.

Le dimanche 29 septembre, dans le cadre de la 17e édition des Journées de la culture, le Parc olympique a convié la population à venir revivre ou découvrir les beaux moments culturels de la saison estivale. Au programme de cette journée bien remplie: danse en famille, concert de la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, contes, ateliers d'unicyle, camions de cuisine de rue des Premiers Vendredis et plusieurs nouveautés culturelles.

STATISTIQUES

Fréquentation de l'Esplanade Financière Sun Life	2013	2012
Participation populaire*	210 503	98 200
Artistes et artisans	I 500	3 167
Organismes participants	39	26
Fréquentation totale	212 003	101 367

 $^{^{\}star}$ La participation populaire aux événements est évaluée par les promoteurs de l'événement.

LE STADE

Pourvu de quelque 56 000 sièges à gradins, il est le seul amphithéâtre couvert capable d'accueillir des événements de très grande envergure au Québec. Que ce soit pour la tenue d'une rencontre sportive, d'un salon, d'une foire, d'un spectacle, d'une exposition, d'un tournage de film, ou d'un événement social, le Stade olympique se prête à l'organisation de tout genre d'événement.

En 2013, la fréquentation du Stade s'est élevée à 233 247 personnes, soit 207 100 spectateurs et plus de 26 000 athlètes, exposants et organisateurs qui ont fait un usage temporaire des infrastructures. Malgré les contraintes restrictives imposées par la toiture, le Stade a été occupé pendant 131 jours, avec 14 événements et activités majeures et 52 autres activités secondaires. Quatre salons destinés

au grand public, un salon commercial, un important match de football, deux parties de soccer de l'Impact de Montréal, quatre galas, un spectacle motorisé d'envergure et un événement majeur à vocation sociale y ont été présentés.

De plus, tout au long de l'année, les différentes installations du Stade et certains endroits de l'Esplanade Financière Sun Life ont servi au tournage de films et de publicités, notamment pour la mégaproduction cinématographique américaine X-Men: Days of Future Past et plusieurs scènes de l'émission Bye-Bye 2012.

Les activités du Stade ont généré des revenus autonomes de 8 032 441\$ pendant l'année financière 2012-2013.



FAITS SAILLANTS

Les Alouettes de Montréal ont disputé le match de la demi-finale de l'Est contre les Argonauts de Toronto, le 18 novembre 2012, devant une foule de 45 102 spectateurs.

La mégaproduction cinématographique X-Men: Days of Future Past a occupé différents espaces du Stade, tels que le niveau 400 et les sous-sols des bassins du Centre sportif, pendant une période de plus de 80 jours.

L'Impact de Montréal a disputé deux matchs de soccer au Stade, soit son match d'ouverture locale le 16 mars contre le Toronto FC, et le 23 mars, contre les Red Bulls de New York.

Pour une cinquième année consécutive, le Grand défi Pierre Lavoie a tenu l'activité La Grande récompense où 5 000 jeunes gagnants ont eu la chance de dormir dans l'enceinte du Stade olympique.

L'aire de jeu du Stade a accueilli deux nouveaux galas : le prestigieux 41° gala-bénéfice des Ballets Jazz de Montréal et le cocktail-bénéfice annuel de la Fondation Jacques-Bouchard.

En mai, les finissants en design de mode de l'École internationale de mode, arts et design du Collège LaSalle ont une fois de plus présenté leur **défilé Signature** au Stade. Cet événement était également combiné avec la présentation de la 24° soirée-bénéfice de la Fondation de la mode de Montréal.

Parmi les salons et expositions qui ont eu lieu au Stade cette année, mentionnons la 5° édition du Salon Habitat Ville & Banlieue, la 8° édition du Salon Chalets et Maisons de campagne, la 26° édition du Salon du VR, le Salon national des animaux de compagnie et un salon commercial. le Salon NAPA. Le 21 avril, le Stade a accueilli le Monster Spectacular, un spectacle de sport motorisé pour toute la famille, qui a réuni plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

En septembre, le Parc olympique a signé une entente avec le promoteur evenko afin de ramener le baseball majeur au Stade olympique grâce à la tenue de deux matchs des Blue Jays au Stade olympique en mars 2014.

Le Parc olympique a signé un protocole avec la FIFA et la Fédération canadienne de soccer afin de concrétiser la tenue de la Coupe du monde féminine FIFA U-20 Canada 2014 (9 matchs) à l'été 2014, de même que la tenue de la Coupe du monde féminine FIFA Canada 2015 (8 matchs) à l'été 2015.

Une nouvelle entente a été conclue avec le promoteur ExpoPromotion afin d'accueillir l'événement ExpoHabitation d'automne au Stade olympique. et ce, pour les trois prochaines années.



VISITE EXPRESS DU STADE

Compte tenu des travaux de rénovation en cours au Centre sportif, les visites touristiques combinant la visite du Stade ainsi que celle du Centre sportif, ont dû être repensées. C'est ainsi que les visites « express » du Stade ont vu le jour pendant la haute saison touristique. D'une durée de 20 minutes, celles-ci permettent aux visiteurs d'entrer dans le Stade olympique pour y admirer de l'intérieur son architecture audacieuse. Grâce à nos quides chevronnés, les visiteurs ont aussi l'occasion de découvrir tous les secrets de la grande et petite histoire de ce chef-d'œuvre qui fascine depuis sa construction.

STATISTIQUES

Fréquentation du Stade	2013	2012	2011
Jours d'occupation*	131	136	110
Participation populaire	8 815	19 722	4 550
Athlètes	250	548	140
Organisateurs et exposants	17 082	20 735	30 630
Spectateurs	207 100	361 273	216 679
Fréquentation totale	233 247	402 278	251 999

 $^{^\}star$ Les jours d'occupation sont ceux qui produisent des revenus, i.e. les jours de montage, d'activités et de démontage

LA TOITURE DU STADE

ÉTAT DE LA SITUATION

Le Parc olympique réalise annuellement deux inspections en profondeur de la toile du Stade olympique afin d'en recenser les signes de vieillissement. Depuis 2011, les résultats de ces inspections démontrent clairement une accélération du nombre de microdéchirures attribuables au vieillissement de la toile de Sheerfill II utilisée pour la toiture actuelle. Le nombre cumulé de réparations, qui était de 3 646 à la fin de l'année 2012, a augmenté de 1 524 en 2013 pour atteindre un nouveau total de 5 170. On constate ainsi que la toile continue de se dégrader et, surtout, que sa vitesse de dégradation, elle aussi, s'accroît constamment. Il est maintenant clair que la toile a atteint la fin de sa vie utile.

Ainsi, les coûts relatifs à son entretien, aux réparations, de même que ceux inhérents à l'application des procédures de gestion de l'occupation de l'enceinte que nécessite la toiture actuelle, augmentent d'année en année. En incluant les coûts d'énergie pour le chauffage de la toile en hiver, les frais d'inspection de la toile, les honoraires professionnels, les coûts de matériaux et d'entreposage, ainsi que les traitements et avantages sociaux de certains employés affectés à l'entretien de la toile, ces coûts totaux d'entretien s'élèvent à environ 721 000 \$ pour l'année 2013.

De plus, le design d'origine du toit n'assure pas le drainage passif de la surface sous plusieurs conditions de chargement de neige ou de glace. Conséquemment, et afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, le Parc olympique applique des procédures de gestion de l'occupation de l'enceinte qui sont revues annuellement et approuvées par la Régie du bâtiment du Québec.

Ces procédures prévoient notamment le chauffage de l'entretoit afin de fondre la neige lors de précipitations en période hivernale, ainsi qu'un suivi serré de l'état de la structure du toit afin d'assurer la sécurité des lieux. Ces procédures ont été appliquées avec diligence tout au long de l'année et n'ont forcé le report ou l'annulation d'aucun événement.

Cependant, cette situation fait en sorte que l'utilisation de la salle principale est grandement limitée durant les mois d'hiver. En effet, depuis la première rupture de la toile, le Parc olympique n'exploite plus la salle principale de manière optimale. Nous ne pouvons donc en faire la promotion pour la saison hivernale ou la louer à certains promoteurs d'événements pendant plusieurs années de suite, ce qui est la norme dans ce type d'industrie.

Finalement, il est important de rappeler qu'à la suite de la déchirure de la toile survenue en janvier 1999, une évaluation détaillée du design du toit par différents experts a conclu que les mesures correctives requises pour s'assurer de la fiabilité et de la sécurité de la toiture actuelle étaient trop nombreuses et trop complexes pour être envisagées. Il est notamment démontré que des erreurs de conception de la toiture font en sorte que le remplacement de la toile, uniquement, n'est pas une solution acceptable. Une nouvelle toiture est donc nécessaire.

Malgré un suivi serré de cet ouvrage, la mise en œuvre d'un programme d'entretien étoffé, jumelé à des essais mécaniques réalisés aux deux ans et un protocole de gestion de l'enceinte principale, les experts affirment que les risques de rupture ne feront que s'accroître et que le Parc olympique a tout avantage à procéder au remplacement du toit actuel le plus tôt possible.

DOSSIER DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU STADE

Le dossier de remplacement la toiture du Stade est encadré par la *Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique* de la Société québécoise des infrastructures (SQI), autrefois connue sous le nom d'Infrastructure Québec (IQ).

Cette politique-cadre établit un processus systématique pour la planification des grands projets d'infrastructure publique, processus conforme aux meilleures pratiques de gestion. La planification d'un grand projet nécessite l'élaboration d'un dossier d'affaires comportant trois étapes: le dossier de présentation stratégique, le dossier d'affaires initial et le dossier d'affaires final.

Ainsi, en 2011, le dossier de présentation stratégique a été déposé à la ministre responsable du Parc olympique qui a donné son aval pour entreprendre, avec IQ, l'élaboration du dossier d'affaires initial.

Par la suite, le Parc olympique, en collaboration avec la SQI, a procédé à l'élaboration du dossier d'affaires initial. Depuis, le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique suit son cours et est présentement à l'étape d'approbation du dossier d'affaires initial, soit l'étape deux de trois. Les critères quidant ce processus demeurent le respect de l'intégrité

architecturale, les coûts, la fiabilité et la faisabilité. Le Parc olympique suit de près l'évolution du dossier.

Il est important de souligner l'impact économique qu'aurait une nouvelle toiture, non seulement pour le Parc olympique, mais également pour l'ensemble du Québec. En effet, un rapport de la firme SECOR, publié en 2011, révèle que les premières retombées économiques sont liées directement à la construction de la nouvelle toiture. L'investissement stimulerait l'économie avec une création de richesse de 57,4 millions de dollars et le soutien de 618 emplois durant la période de travaux.

Selon cette étude, une fois la nouvelle toiture en place, avant même le déploiement d'efforts de développement de marché importants, une année type au Parc olympique pourrait se traduire par la tenue de près de 40 événements par année, comparativement à 14 actuellement. Pour le Québec, l'impact économique total des activités prenant place aux installations olympiques, au lendemain du projet de rénovation envisagé, entraînerait une valeur ajoutée de près de 138 millions de dollars, soutiendrait 2500 emplois par année, et générerait des revenus gouvernementaux québécois de l'ordre de 22 millions de dollars.

Finalement, le rapport indique que d'autres impacts plus dynamiques et structurels pourraient s'ajouter à ces retombées économiques. Mentionnons notamment la contribution à l'attrait touristique de Montréal, la réduction de la subvention de fonctionnement octroyée au Parc olympique chaque année, l'impact économique sur la communauté de l'Est de Montréal, ainsi que l'effet moteur sur les secteurs industriels touchés (hôtellerie, transport, etc.) et sur les organisations intimement liées au Stade.

LE CENTRE SPORTIF

Le Centre sportif du Parc olympique (CSPO) compte près de 3 000 membres inscrits à ses activités aquatiques et de conditionnement physique. Ses sept bassins en font le plus grand centre aquatique au Québec. Il est l'hôte de nombreuses compétitions d'envergure nationale et internationale et le lieu d'entraînement de plusieurs équipes olympiques. Le Centre

sportif abritera bientôt l'Institut national du sport du Québec qui fournit un programme d'aide aux athlètes de haut niveau.

Les activités du Centre sportif ont généré des revenus autonomes de 1 280 956 \$ pendant l'année financière 2012-2013.



FAITS SAILLANTS

Du 7 au 9 décembre 2012, le Centre sportif accueillait la compétition de natation provinciale de jeunes athlètes âgés entre 11 et 15 ans, incluant la grande finale du 25 mètres. En février 2013, le Centre sportif a été complètement transformé pour accueillir le tournage de l'émission de variétés aquatique « Le Grand Saut », diffusée sur les ondes de la chaîne V. L'équipe de tournage a aménagé son équi-

pement au bassin de plongeon pendant une durée de six jours, enregistrant ainsi huit épisodes. Plusieurs artistes courageux avaient accepté de relever le défi d'effectuer un plongeon du haut de la tour de 3, 5 ou 10 mètres. Les athlètes d'un jour s'exécutaient devant les juges Alexandre Despatie, Jennifer Abel et Jean-Marc Généreux, ainsi que plusieurs centaines de spectateurs rassemblés dans les aradins.

RÉNOVATIONS AU CENTRE SPORTIF

Les installations montrant toutefois des signes de vieillissement, il était devenu essentiel pour le Parc olympique de les rénover et les remettre aux normes afin d'assurer les opérations du Centre. Ainsi, depuis le 28 octobre 2013, le Centre sportif a fermé ses portes afin d'entreprendre des rénovations majeures. Celles-ci incluent:

- La mise à niveau, selon les nouvelles normes FINA+, des bassins de compétition et de plongeon, qui comprend:
 - Réfection des tours de plongeon et des tremplins,
 - Réfection du bassin d'assouplissement,
 - Réaménagement de tous les planchers des plages et des accès menant aux bassins,
 - Enlèvement des plateformes de plots de départ,
 - Construction de socles de béton pour supporter les plots de départ
 - Installation d'un nouveau plancher mobile à hauteur variable dans le bassin de compétition,
- Aménagement du bassin de compétition pour la tenue d'épreuves en 25 mètres.

- Le remplacement des systèmes de filtration de tous les bassins.
- La réfection de la pataugeoire (plages et accès, enlèvement de structures);
- La mise à niveau et augmentation de 7 200 pieds carrés de la superficie dédiée à la salle d'entraînement;
- L'aménagement d'une nouvelle salle multifonctionnelle;
- La réfection des vestiaires dits «humides» (douches, salles de bain, etc.);
- La modernisation de l'aire d'accueil;
- L'ajout d'un espace boutique, d'une aire de détente et d'une aire de restauration.

Au terme de ces rénovations, le Centre sportif pourra offrir à ses membres des installations améliorées, de qualité et dignes du plus grand centre aquatique au Québec, et ce pour de nombreuses années à venir. Nul doute que ces rénovations témoigneront de la relance que vit présentement le Parc olympique dans son ensemble.

Initialement budgétées à 16 millions de dollars, ces rénovations sont maintenant évaluées à près de 29 millions de dollars, à la suite d'ajouts tels que l'augmentation de la superficie dédiée à la salle d'entraînement, la modernisation de l'aire d'accueil, la création d'un espace boutique, d'une aire de détente et d'une aire de restauration. Les sommes requises sont puisés à même le plan quinquennal d'immobilisations du Parc olympique de 95 millions de dollars, autorisé par le gouvernement du Québec.

CONSTRUCTION DE L'INSTITUT NATIONAL DU SPORT DU QUÉBEC (INS QUÉBEC)

Lors du discours du budget 2010-2011, le ministre des Finances a annoncé l'implantation de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique et la dotation, pour ce projet, d'une enveloppe initiale de 24 millions de dollars et bonifié d'une somme additionnelle de 500 000 \$. Cet investissement provient du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment au sein du Centre sportif ainsi qu'un réaménagement des espaces, sur les niveaux 0 à 300 du Stade, adjacents au Centre. Ces espaces regrouperont, entre autres, des salles d'entraînement multisports et unisport, un gymnase, des laboratoires de nutrition, de physiologie, de psychologie et de biomécanique, une clinique médicosportive, une clinique du sommeil et un centre de régénération, le tout dans un environnement technologique de pointe.

En janvier 2013, la construction de l'INS Québec a commencé, entraînant par la suite une fermeture partielle des installations du Centre sportif, dont la pataugeoire, le bassin de compétition, de plongeon et de nage synchronisée, ainsi que les terrains de badminton du Centre. À ce jour, la construction de l'INS Québec avance selon les échéanciers et les budgets établis. Les travaux devraient s'échelonner jusqu'à l'été 2014.

L'arrivée de l'INS Québec au Centre sportif du Parc olympique fera de celui-ci l'un des quatre grands centres d'excellence pour le sport de haut niveau au Canada et vient réaffirmer l'importance du quadrilatère du Parc olympique dans le support et le soutien à la pratique du sport, quel qu'il soit.

FERMETURE PROJETÉE DU BASSIN DE PLONGÉE SOUS-MARINE

Le Parc olympique a pris la décision, en 2012, de fermer le bassin de plongée sous-marine en considérant plusieurs réalités l'obligeant à faire des choix de gestion difficiles dans un contexte de restrictions budgétaires. Au nombre de ces réalités, figurent notamment la réalisation de rénovations majeures au Centre sportif, le réaménagement et les besoins d'espace requis pour maintenir les activités sportives existantes qui bénéficient à près de 30 000 jeunes, et les coûts de rénovation du bassin de plongée sous-marine.

En effet, le site des futurs locaux de l'INS Québec s'installera sur des plateaux où le Parc olympique tenait des journées sportives pour 30 000 jeunes par année, en provenance de partout au Québec. Ces activités sportives auprès des jeunes et leurs bienfaits sur la santé constituent l'un des piliers de la mission du Parc olympique et de son rôle dans la communauté montréalaise. De plus, le bassin de plongée sous-marine, construit en 1976, nécessiterait, selon les premières estimations, une réfection complète d'un montant estimé à plus de trois millions de dollars.

Dans ce contexte, le Parc olympique a opté pour la fermeture définitive du bassin de plongée sous-marine afin d'aménager à cet endroit des plateaux sportifs pour être à nouveau en mesure d'accueillir les journées sportives. En effet, le Parc olympique entend concentrer ses efforts et ses investissements sur des projets touchant une plus large proportion de sa clientèle, qui utilise notamment les bassins, l'accueil, les vestiaires et la salle d'entraînement.

Devant le souhait émis publiquement par divers intervenants d'être consultés relativement aux enjeux d'occupation, de gestion et de rénovation dudit bassin, le Parc olympique a annoncé, en janvier 2013, qu'elle entreprendra une consultation ciblée auprès des intervenants concernés par le dossier de fermeture projetée du bassin de plongée sous-marine.

Cependant, une requête en injonction interlocutoire et permanente a été déposée à la Cour supérieure de Montréal, le 18 décembre 2012, afin d'empêcher la fermeture du bassin de plongée sous-marine. Cette requête a été retirée en novembre 2013. Les consultations auprès des intervenants concernés par le dossier de fermeture projetée du bassin de plongée sous-marine débuteront bientôt.

STATISTIQUES

Fréquentation du Centre sportif	2013	2012	2011
Jours d'occupation	353	354	353
Participation populaire	158 572	253 629	268 389
Athlètes aux compétitions	I 860	17 838	9 024
Athlètes en entraînement	4 562	19 740	20 925
Spectateurs	5 850	22 228	8 039
Fréquentation totale	170 844	313 435	306 377

LA TOUR

Attraction touristique incontournable et symbole représentant le mieux Montréal comme destination touristique internationale, la Tour est fréquentée par près de 300 000 visiteurs annuellement. Ses 165 mètres d'altitude et son angle de 45 degrés en font la plus haute tour inclinée au monde et d'où l'on peut admirer la région de Montréal et la plaine du Saint-Laurent jusqu'à une

distance de 80 kilomètres. Ce panorama est d'ailleurs classé trois étoiles, soit la cote la plus élevée, par le réputé Guide Michelin.

Les activités de la Tour ont généré des revenus autonomes de 3 519 747 \$ pendant l'année financière 2012-2013.



FAITS SAILLANTS

Le 2 mars, pour une sixième année consécutive, la **Nuit** blanche à Montréal du festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE a fait un arrêt à la Tour, sous le thème des superhéros. Des activités de costumade (*cosplay*) se sont déroulées dans le Hall touristique avec une dizaine d'exposants du *Comicon*; une projection de films avait lieu au

Salon de Montréal; et à l'Observatoire, les plus célèbres personnages de jeux vidéo étaient interprétés par des comédiens. Pour l'occasion, les heures d'ouverture de la Tour ont été prolongées jusqu'à deux heures du matin.

Les salles de la Tour ont été louées à 79 occasions au cours de l'année 2013. Que ce soit pour un mariage, un dîner de Noël ou une conférence de presse, les espaces locatifs ayant la vue la plus époustouflante sur Montréal ont su plaire autant aux clients corporatifs qu'aux particuliers.

Afin d'offrir une expérience unique à ses visiteurs, la Tour a prolongé ses heures d'ouverture les soirs où l'International des Feux Loto-Québec présentait ses spectacles de feux d'artifice. Il s'agissait d'une occasion idéale pour découvrir ou redécouvrir ce classique montréalais d'une toute nouvelle perspective!



NOUVEL ENVIRONNEMENT À L'OBSERVATOIRE

Pour la première fois depuis 1987, la Tour du Parc olympique a fait l'objet d'une modernisation de l'expérience client à son Observatoire, qui s'ajoute à la vue époustouflante qui y est offerte. Premièrement, un tout nouvel environnement expérientiel avec une touche muséale a été créé. Dès leur arrivée à l'Observatoire, les visiteurs sont plongés dans l'univers visuel et sonore des Jeux olympiques de 1976, grâce à une bande sonore exclusive tirée d'archives et d'images grandeur nature des plus grands exploits des Jeux. Les moments ayant fait vibrer le Parc depuis les Jeux sont également présentés grâce à des photos marquantes et des affiches informatives. Les visiteurs découvrent ensuite le panorama impressionnant de la ville, non seulement par la vue qui leur est offerte, mais également par des photos





panoramiques rétroéclairées et actualisées de Montréal sur plus de 180 degrés. Ils peuvent également approfondir leur connaissance de la ville en naviguant à travers ses quartiers, grâce aux écrans tactiles présentant des contenus inédits des coins les plus réputés de Montréal. Pour immortaliser leur visite, un photomaton leur permet de se prendre en photo avec la vasque olympique et partager ce souvenir avec leurs amis sur les réseaux sociaux. Ainsi, une visite à la Tour offre bien plus qu'une belle vue; elle fait vivre l'histoire du plus grand événement jamais tenu à Montréal et fait découvrir la métropole sous toutes ses facettes.

La boutique au sommet de la Tour a également fait l'objet d'une mise en beauté en deux phases: le renouveau de l'assortiment des produits offerts ainsi qu'un réaménagement complet. En effet, la boutique propose maintenant un nouvel assortiment de produits exclusifs, tels que des teeshirts « Montréal depuis 1976 », ainsi que différents produits reflétant la nouvelle identité visuelle du Parc olympique. Le réaménagement de la boutique et sa modernisation ont permis l'augmentation de la superficie de l'offre marchande ainsi qu'un habillage fidèle aux couleurs actuelles du Parc olympique. Cet effort a concrétisé le potentiel commercial du Parc olympique afin d'offrir à la clientèle un environnement marchand qui nourrit positivement l'expérience vécue et qui est cohérent avec celle-ci.

KIOSQUES D'INFORMATION EXTÉRIEURS

À l'été 2013, le Parc olympique a aménagé deux kiosques d'information à l'extérieur, dans des lieux d'affluence touristique. L'un était situé à l'Espace Jackie-Robinson, près du café Station In Vivo et servait de point de départ à la visite express du Stade. L'autre était placé aux abords du Biodôme, près de la station de métro Viau, soit dans le passage naturel des touristes venus visiter la Tour. le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan.

Ces kiosques avaient pour fonction d'offrir de l'information à la clientèle sur la programmation des activités, les attraits à visiter ou la navigation facilitant leurs déplacements sur le site. De plus, ils étaient dotés d'un espace « marchand » offrant des

produits du Parc olympique et d'un espace « dépliants » permettant aux visiteurs de se procurer diverses brochures, comme la carte touristique du site et de l'information sur les différents partenaires du Parc.

Le succès qu'a connu ces kiosques en 2013, tant en ce qui concerne l'achalandage que les revenus générés, confirme l'importance de se rapprocher des visiteurs afin de maximiser leur expérience au Parc olympique.

NOUVEL ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DE LA TOUR

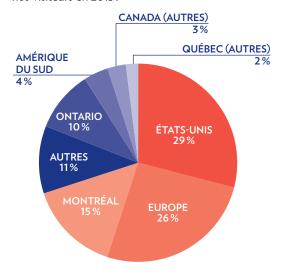
À la veille de la Fête nationale des Québécois, le Parc olympique a officiellement inauguré le tout nouvel éclairage extérieur dynamique de sa Tour. Localisé dans la niche, l'éclairage modulable, de type DEL, permet la composition d'une vaste palette de couleurs et de séquences, une orientation extrêmement précise des faisceaux, de même que des économies d'énergie notables. L'éclairage de la niche permet ainsi au Parc olympique de souligner des fêtes, des événements d'envergure ou autres événements significatifs à l'aide d'un thème de couleurs dédiées. Ce fut le cas en août 2013 lorsque la niche de la Tour a affiché les couleurs de l'arc-en-ciel afin de souligner les célébrations de Fierté Montréal du 12 au 18 août. Véritable symbole international de Montréal, la Tour s'illumine toutes les nuits pour exposer fièrement sa structure dans son intégralité.

STATISTIQUES

Fréquentation de la Tour	2013	2012	2011
Jours d'occupation	309	324	323
Touristes et excursionnistes	231 846	260 742	274 252
Utilisateurs des salles de réception/réunion	8 632	8 189	7 764
Fréquentation totale	240 478	268 931	282 016

PROVENANCE DES VISITEURS INDIVIDUELS EN 2013

Durant la haute saison touristique, le Parc olympique compile des données afin de déterminer la provenance des consommateurs de ses produits touristiques, soit la visite guidée du Stade ainsi que la visite de l'Observatoire de la Tour. Voici d'où provenaient nos visiteurs en 2013:



Source : relevé effectué à la billetterie, du 1er juillet au 1er septembre 2013, auprès de 12 772 répondants.

Par rapport à 2012, nous constatons que :

- Le marché européen accuse une baisse de 8 % (26 % vs 34 % en 2012).
- Le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis présente une hausse de 6 % (29 % vs 23 % en 2012).
- Parmi les visiteurs européens, les Français demeurent en première place avec une très légère baisse de 1% (46% vs 47% en 2012). Les Allemands, seconds l'an dernier, passent au troisième rang malgré une provenance stable (10% vs 11% en 2012). Ce sont les Suisses qui arrivent en deuxième avec une hausse de 2% (11% vs 9% en 2012).
- Parmi les visiteurs provenant des autres pays, ceux de l'Asie sont majoritaires avec 48 %, suivis de ceux de l'Océanie avec 27 %.

STATISTIQUES

FRÉQUENTATION TOTALE

Stade, Centre sportif, Tour et Esplanade Financière Sun Life

	2013	2012	2011
Total des fréquentations	856 572	1 086 011	840 392

LES STATIONNEMENTS

UTILISATION DES STATIONNEMENTS

	2013	2012	2011
Total des fréquentations	596 923	540 200	582 242

Le Parc olympique a enregistré cette année une hausse d'achalandage de l'ordre de 11 % comparativement à 2012. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de l'offre d'activités de nos partenaires sur ou près du site, dont la tenue de l'exposition d'art horticole *Mosaïcultures Internationales Montréal 2013* au Jardin botanique, et l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan en avril 2013.

La capacité du Stade Saputo, qui a augmenté de plus de 7 000 sièges à la suite de son agrandissement finalisé à l'automne 2012, se reflète également dans cette hausse d'achalandage.

De plus, les stationnements B1 et B2 affectés par l'effondrement d'une dalle de béton le 4 mars 2012 ont été remis en service le 18 décembre 2012. En 2013, le Parc olympique a poursuivi l'évaluation des pertes encourues conséquemment à cet incident et ce processus est toujours en cours. Le Parc olympique met tout en place afin de s'assurer de récupérer les sommes engagées à la suite de cet événement.

LE CAPITAL HUMAIN

Inspirée des nouvelles valeurs organisationnelles soutenant le plan de relance du Parc olympique, la Direction des ressources humaines a entrepris une métamorphose de son positionnement stratégique au cours de l'exercice financier 2012-2013. Afin de promouvoir une culture organisationnelle davantage en phase avec les valeurs de l'organisation et de valoriser le capital humain, perçu pertinemment comme un investissement stratégique et un potentiel de développement, la fonction ressources humaines est maintenant désignée sous la dénomination Direction du capital humain.

Cette transformation effectuée au sein de la Direction vise à mobiliser encore davantage les compétences, les expériences et les savoirs, tout en facilitant la création du mieux-être au travail et le maintien d'un climat de travail optimal. Une meilleure répartition des tâches au sein de l'équipe, l'accentuation des efforts déployés au chapitre des communications internes et l'ajout d'une ressource dédiée à la prévention et au mieux-être au travail sous-tendent maintenant le fonctionnement du Capital humain ainsi que sa désignation.

GÉRER LE PRÉSENT ET PRÉPARER L'AVENIR

La formation et le développement de l'expertise professionnelle sont au cœur des priorités organisationnelles du Parc olympique. Durant l'exercice financier 2012-2013, 49 employés réguliers et occasionnels ont participé aux 44 sessions de formation dispensées, à l'interne et à l'externe. Plusieurs matières et sujets ont été traités, notamment l'informatique, les finances, la gouvernance et la gestion de projets.

Deux sessions de groupe reliées à l'apprentissage de nouvelles technologies ont aussi été offertes aux membres du personnel.

Par ailleurs, l'organisation a également dispensé à plus d'une quarantaine de ses employés visés par l'obligation légale au chapitre du renouvellement des compétences, une mise à niveau des connaissances en ce qui a trait au volet santé et sécurité.

LE PLAN DE MAIN-DŒUVRE ET DE RELÈVE

Le Parc olympique est assujetti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et se doit d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la Société. Dans la poursuite du développement et de l'établissement d'une culture d'amélioration continue et en accord avec son Plan stratégique 2012-2017, il voit également à assurer la disponibilité d'une équipe compétente et mobilisée envers les projets stratégiques de l'organisation.

Dans ce contexte et de manière à assurer une gestion responsable de ses effectifs, le Parc olympique a mis en œuvre le plan de relève qui a été entériné par le conseil d'administration en mai 2012. Au cours de la dernière année, bon nombre d'employés ont pris leur retraite et ont été relevés. La Direction du capital humain identifie, de manière continue, les employés qui seront bientôt à la retraite et prévoit des stratégies de remplacement. Elle a aussi mis en place différents processus afin de s'assurer du transfert des connaissances, du développement de carrière, et de l'enrichissement des tâches.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

au 31 octobre 2013

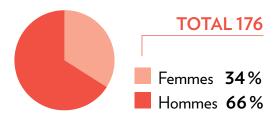
VP et conseillère stratégique à la présidence et dir. gén. Direction sécurité Vice-présidence construction et entretien Direction entretien et soutien à l'exploitation Direction ingénierie et gestion de projets Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires Direction événements et développement des affaires Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7		
Direction sécurité Vice-présidence construction et entretien Direction entretien et soutien à l'exploitation Direction ingénierie et gestion de projets Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires Direction événements et développement des affaires Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Présidence et direction générale	2
Vice-présidence construction et entretien Direction entretien et soutien à l'exploitation Direction ingénierie et gestion de projets Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires Direction événements et développement des affaires Direction Tour 7 Direction production et logistique Pirection Centre sportif Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction ressources informationnelles Pirection capital humain 11	VP et conseillère stratégique à la présidence et dir. gén.	1
Direction entretien et soutien à l'exploitation 57 Direction ingénierie et gestion de projets 19 Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires 30 Direction événements et développement des affaires 5 Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives 6 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction sécurité	4
Direction ingénierie et gestion de projets Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires Direction événements et développement des affaires Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Vice-présidence construction et entretien	94
Direction opérations et soutien à l'événement 16 Vice-présidence opérations et développement des affaires 30 Direction événements et développement des affaires 5 Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives 13 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction entretien et soutien à l'exploitation	57
Vice-présidence opérations et développement des affaires 30 Direction événements et développement des affaires 5 Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives 13 Direction affaires juridiques et corporatives 6 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction ingénierie et gestion de projets	19
Direction événements et développement des affaires Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction affaires juridiques et corporatives 6 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction finances 12 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction opérations et soutien à l'événement	16
Direction Tour 7 Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives 13 Direction affaires juridiques et corporatives 6 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Vice-présidence opérations et développement des affaires	30
Direction production et logistique 9 Direction Centre sportif 5 Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives 13 Direction affaires juridiques et corporatives 6 Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction événements et développement des affaires	5
Direction Centre sportif Direction marketing 4 Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction finances 12 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction Tour	7
Direction marketing Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction finances Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction production et logistique	9
Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives Direction affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière Direction finances Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction Centre sportif	5
Direction affaires juridiques et corporatives Direction ressources matérielles Chef de la direction financière Direction finances Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction marketing	4
Direction ressources matérielles 7 Chef de la direction financière 21 Direction finances 12 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et corporatives	13
Chef de la direction financière21Direction finances12Direction ressources informationnelles9Direction capital humain11	Direction affaires juridiques et corporatives	6
Direction finances 12 Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Direction ressources matérielles	7
Direction ressources informationnelles 9 Direction capital humain 11	Chef de la direction financière	21
Direction capital humain 11	Direction finances	12
	Direction ressources informationnelles	9
TOTAL PARC OLYMPIQUE 176	Direction capital humain	11
	TOTAL PARC OLYMPIQUE	176

LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi des organismes publics, le Parc olympique doit déposer, tous les trois ans, un rapport d'implantation à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ce rapport vise à améliorer la représentativité des groupes visés par le programme. Ces groupes sont les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Le rapport fait état des mesures prises par l'organisation afin d'améliorer la représentativité des groupes visés et présente l'analyse des effectifs. Par ailleurs, des actions sont mises en œuvre annuellement au chapitre de ce programme au même titre qu'en ce qui a trait à la mise aux normes des équipements et des bâtiments.

Répartition de l'effectif régulier au 31 octobre 2013

Statut	Femmes	Hommes	Total	Femmes %	Minorités visibles	Minorités ethniques	Autochtones	Personnes handicapées
Cadres	6	25	31	19 %	2	0	0	0
Professionnels	23	21	44	52 %	3	3	0	0
Bureau-technique	31	24	55	56%	8	3	0	1
Métiers et services	0	46	46	0 %	1	1	1	0
TOTAL	60	116	176		14	7	1	1



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de témoigner de son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Parc olympique a adopté, en mars 2009, son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Le gouvernement du Québec a toutefois autorisé, en février 2012, le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 décembre 2014. Celle-ci a donc été prolongée jusqu'à l'adoption d'une version révisée.

En conséquence, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Parc olympique a été reconduit jusqu'au 31 mars 2015. Les actions non complétées à ce jour le seront durant cette période additionnelle, alors que les actions renouvelées annuellement se poursuivront. De plus, une nouvelle action a été ajoutée pour la période 2013-2015 afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec. L'état d'avancement, ainsi que l'atteinte des cibles et des objectifs du Plan d'action de développement durable du Parc olympique, sont présentés à l'annexe 3.

Par ailleurs, il faut mentionner que les efforts du Parc olympique en matière de développement durable ne se limitent pas aux actions incluses dans son plan de développement durable. Ils sont présents dans l'ensemble de sa gestion et de ses opérations afin de maximiser, sur une base quotidienne, ses contributions économiques, sociales et environnementales. Ainsi, grâce à l'effort collectif de l'ensemble de ses employés, le Parc olympique tend à se positionner comme un acteur important du développement durable dans l'Est de Montréal.

ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE

Pour une deuxième année consécutive, L'Esplanade Financière Sun Life a intégré un fort volet développement durable, tant dans sa programmation hivernale 2012-2013 que dans sa programmation estivale 2013. En effet, en plus des volets sport et culture, le Parc olympique souhaite y mettre de l'avant des activités misant sur le développement durable afin de sensibiliser ses diverses clientèles à ces principes et ainsi, en faire progresser le concept au sein de la société québécoise.

En plus d'offrir une panoplie d'activités gratuites visant en grande partie à tisser des liens concrets avec les résidants des arrondissements environnants, plusieurs activités de la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life comprenaient des volets à caractère social. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'ouverture officielle du village d'hiver, où tous pouvaient apposer une décoration au sapin de Noël en faisant un don au profit de la Guignolée du Dr Julien qui vient en aide à plus de 2 000 enfants dans le besoin des quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Côte-des-Neiges. Il en était de même pour le Triathlon d'hiver tenu au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine, de la Course nocturne de Montréal CITÉ NATURE au profit de la Fondation du Dr Julien, ainsi que lors de la remise de vélos à des jeunes aidés par la Fondation du Dr Julien, organisée par la Fédération des producteurs de lait du Québec et Vélo Québec.

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE















Par ailleurs, dans sa programmation, le Parc olympique met à contribution le savoir-faire des organisations des quartiers limitrophes afin de favoriser le développement local et d'y maximiser les retombées économiques. Ainsi, le tiers des promoteurs et organismes qui ont participé à la programmation de l'Esplanade Financière Sun Life était issu des quartiers environnants du Parc olympique.

Sur le plan environnemental, l'organisme Y'a quelqu'un l'autre bord du mur, à qui l'on doit l'aménagement d'un projet d'agriculture urbaine sur l'Esplanade Financière Sun Life l'an dernier, est revenu s'installer avec un projet de plus grande ampleur. En effet, des murs végétalisés, 18 gros bacs d'agriculture urbaine et un champ de citrouilles à même les espaces gazonnés, y ont pris place en 2013. Le projet vise la formation de jardiniers urbains, la sensibilisation aux phénomènes des îlots de chaleur émise par l'environnement bétonné ainsi que la consommation de produits locaux. Plusieurs activités s'y sont déroulées avec les Centres de la petite enfance, les écoles et les organismes communautaires situés à proximité. Parmi les ateliers qui étaient proposés au public figuraient la récupération d'eau de pluie, les biopesticides et le biocontrôle, la gestion du compost et la transformation d'herbes et de plantes.

L'Esplanade a également été l'hôte de la deuxième édition de la foire de l'environnement et de l'écohabitation du Projet ÉCOSPHÈRE. Ce rendez-vous « vert » présente de nombreux exposants du domaine des nouvelles technologies et des habitations écologiques, et propose des conférences sur l'environnement, le développement durable, la construction écologique et l'alimentation biologique.

Une plateforme solaire, nommée Esplanade solaire VTM, a de plus été aménagée sur l'Esplanade Financière Sun Life à l'été 2013. En installant ainsi une plateforme reproduisant un toit écologique accessible à tous, le projet de l'Esplanade Solaire VTM avait comme objectif d'éduquer la population sur les alternatives écologiques aux toits plats typiquement montréalais. Un ensemble de panneaux éducatifs ont été installés de façon permanente afin de sensibiliser les visiteurs aux concepts d'énergie

solaire, de toits verts, de toits blancs et d'agriculture urbaine. L'Esplanade Solaire VTM permet la production de 4832 kWh d'électricité qui sert à alimenter une partie de l'éclairage de l'Esplanade Financière Sun Life et à faire fonctionner l'Esplanade solaire elle-même. De plus, l'Esplanade Solaire VTM a été conçue pour récupérer l'eau de pluie de façon à approvisionner les plantes entourant le toit.



VÉLOPOUSSE MAISONNEUVE

Le projet d'entrepreneuriat collectif Vélopousse Maisonneuve est né d'une association entre le Parc olympique, le Carrefour Jeunesse-Emploi Hochelaga-Maisonneuve et la Corporation de développement de l'Est. Lancée à l'été 2012 et rendue possible grâce à l'implication et au partenariat de plus d'une dizaine d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve, cette flotte de tricycles propose aux touristes et aux Montréalais, un circuit de découvertes touristiques parcourant et valorisant les richesses architecturales, patrimoniales et commerciales d'Hochelaga-Maisonneuve. Vélopousse Maisonneuve permet également d'offrir une expérience de travail significative à des jeunes d'Hochelaga-Maisonneuve, tout en leur donnant la possibilité de présenter une image positive de leur quartier. Pour les résidants et les touristes, Vélopousse Maisonneuve constitue donc le premier lien touristique concret entre le Parc olympique et les nombreux attraits du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

À l'été 2013, trois points d'embarquement distincts étaient disponibles, soit le Parc olympique, près du café Station In Vivo, le Marché Maisonneuve et la Place Simon-Valois. De plus, afin de bonifier l'expérience, quatre forfaits thématiques « découverte du quartier » étaient proposés aux usagers, en plus du circuit touristique habituel. Enfin, l'ajout d'une assistance électrique installée sur les vélos a permis l'accès à l'Esplanade Financière Sun Life. Vélopousse Maisonneuve a donc attiré 1 275 utilisateurs tout au long de la saison 2013, tout en créant une douzaine d'emplois pour des animateurs-cyclistes.

Mentionnons qu'en avril 2013, Vélopousse Maisonneuve a été reconnu grand gagnant de la catégorie « Projet d'innovation ou de développement secteur public/parapublic » du 25° Concours des prix ESTim de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. Ce concours vise à souligner et à reconnaître l'excellence des entreprises du territoire de l'Est de Montréal.

En matière de transport durable, le projet Vélopousse Maisonneuve s'ajoute aux autres moyens de transport écologique déjà présents sur le site du Parc olympique, tels que les stations de métro Pie-IX et Viau, les bornes de vélo Bixi et les emplacements pour voiture Communauto.







© 2013 Vincent Audy

STATION IN VIVO

En juin 2012, le Parc olympique annonçait avec fierté un investissement pour l'aménagement d'un café d'économie sociale dans l'ancienne boutique des Expos du Stade olympique. En avril 2013, le Parc olympique a inauguré officiellement la Station In Vivo, véritable valeur ajoutée tant pour le Parc olympique que pour la communauté de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En plus d'offrir un emploi à une douzaine de personnes, Station In Vivo privilégie l'achat local en favorisant des producteurs d'ici et propose des produits biologiques.

La création de ce café d'économie sociale constitue un autre geste concret pour tisser des liens fructueux entre le Parc olympique et la communauté environnante, en plus de donner l'occasion aux acteurs socioéconomiques locaux de prendre pleinement part à la relance du Parc olympique.

En effet, dès le début de ce projet, il était important pour le Parc olympique de collaborer avec des entreprises d'économie sociale de l'arrondissement pour le développement et la gestion d'un café-terrasse. Le Parc olympique s'est donc tourné vers la Corporation de développement de l'Est (CDEST), une corporation de développement économique communautaire agréée Centre local de développement (CLD), afin qu'elle mène le processus de sélection d'une entreprise d'économie sociale du quartier Hochelaga-Maisonneuve. C'est ainsi que la coopérative de travailleurs ln Vivo a été sélectionnée pour opérer le café. Cette coopérative est très active auprès de la communauté du quartier et est investie d'une mission sociale qui vise la démocratisation des arts, de la culture, de la saine alimentation et du commerce équitable.

ACHATS DU PARC OLYMPIQUE DANS LES ARRONDISSEMENTS MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE ET ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE DE L'EST DE MONTRÉAL

Le Parc olympique s'est donné comme objectif, dans ses achats et ses octrois de contrats, de favoriser, dans la mesure du possible, des fournisseurs de biens et de services se situant dans les arrondissements limitrophes et dans l'Est de Montréal afin d'y maximiser les impacts économiques découlant de ses activités.

Ainsi, en 2012-2013, en excluant les contrats octroyés à la suite d'appels d'offres publics, le Parc olympique a attribué 231 commandes ou contrats à des fournisseurs de biens ou de services des arrondissements Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont–La Petite-Patrie. Ce nombre équivaut à près de 13 % de l'ensemble des commandes et contrats du Parc olympique, pour un montant total de 1 261 511 \$.

DONS, COMMANDITES ET PARTICIPATION À DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

En tant qu'entreprise citoyenne et dans une perspective de développement durable, le Parc olympique souhaite contribuer activement à la vie collective de sa communauté. De ce fait, chaque année, le Parc olympique encourage des organismes de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, des partenaires ou des organisations dont les activités correspondent à sa mission et ses valeurs par le biais de dons, de commandites et en participant à des campagnes de financement.

Durant l'année 2012-2013, le Parc olympique a participé aux activités de 20 organismes en attribuant un montant total de 10 582\$ en dons, en commandites et en participation à des campagnes de financement.

GRATUITÉS OFFERTES PAR LE PARC OLYMPIQUE

En 2012-2013, le Parc olympique a distribué 2318 billets complimentaires à des organismes à vocation sociale de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour divers événements ayant eu lieu dans les installations du Parc olympique. Ainsi, des billets ont été distribués aux organismes suivants: Samajam, la Fondation du Dr Julien, le Chic Resto Pop, la Maison Tangente, le Café Graffiti, les Ateliers d'Antoine, le Centre Culturel Maisonneuve, le Magasin Partage Hochelaga-Maisonneuve, le Boulot Vers, le Tour de Lire, Y'a quelqu'un l'autre bord du mur, le Carrefour Jeunesse-Emploi Hochelaga-Maisonneuve, la Maison des enfants de l'île de Montréal, la Maison des jeunes Maggi de Mercier-Ouest, le Centre communautaire Hochelaga, l'Anonyme, et le Pavillon Lise Watier.

DÉROGATIONS AUX POLITIQUES TARIFAIRES DU PARC OLYMPIQUE

Chaque année, le Parc olympique accorde, à différents organismes, des dérogations à ses politiques tarifaires afin d'offrir à la communauté ses installations à moindre coût. Ainsi, en 2012-2013, la valeur totale des dérogations aux politiques tarifaires accordées pour des raisons sociales par le Parc olympique est de 5 413\$. Ces dérogations ont été accordées, par exemple, pour les campagnes de financement de Femmessor, de la Fondation Jacques Bouchard et de Concertation jeunesse Hochelaga-Maisonneuve; pour des rassemblements visant la promotion du sport et des saines habitudes de vie auprès des jeunes et de la population du quartier, tels que le Grand défi Pierre Lavoie et le YMCA Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que pour le Jour de la Jonquille organisé par la Société canadienne du cancer. Ces dérogations aux politiques tarifaires viennent donc s'ajouter aux contributions sociales et économiques du Parc olympique à divers organismes de sa collectivité.

SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER AU PARC OLYMPIQUE

Depuis quelques années, le Parc olympique emploie la compagnie Le Sextant pour ses services d'entretien ménager, une entreprise de l'Est de Montréal intégrant un fort volet social dans ses pratiques d'embauche de personnel. En effet, Le Sextant est une entreprise, accréditée par Emploi-Québec, qui s'engage à fournir un milieu de travail adapté aux besoins de personnes handicapées ne pouvant travailler dans des conditions courantes. Le Sextant mise donc sur les forces et les capacités des personnes aux prises avec des limitations, tout en leur offrant un milieu de travail valorisant et gratifiant.

PROGRAMME ÉQUI T-É

Dans la foulée des liens concrets et durables que le Parc olympique souhaite tisser avec la communauté environnante, l'organisation a adhéré, en 2013, au programme Équi T-É, affilié au Carrefour Jeunesse-Emploi Hochelaga-Maisonneuve, en s'inscrivant dans la Zone de persévérance scolaire. Il s'agit d'une démarche de quartier qui mobilise la collectivité dans la prévention du décrochage scolaire et la valorisation de la persévérance scolaire. Le programme Équi T-É vise à favoriser la réussite scolaire chez les élèves du secondaire ayant un emploi rémunéré pendant leurs études. En adhérant à ce programme, les employeurs partenaires s'engagent à favoriser la mise en place de conditions de réussite pour leurs employésélèves. Au Parc olympique, nous retrouvons quelques-uns de ces jeunes visés par le programme Équi T-É dans des emplois occasionnels, par exemple aux services touristiques, à l'accueil et aux événements.

IMPLICATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION DANS LA COMMUNAUTÉ

Sachant que le développement durable se réalise en grande partie par la collaboration et la coopération entre l'ensemble des acteurs d'une même collectivité, le Parc olympique est particulièrement fier de voir des membres de sa direction s'impliquer et s'investir dans le développement de divers projets ou organismes de la communauté montréalaise, et en particulier dans l'Est de Montréal. C'est ainsi qu'en 2012-2013, certains membres de la direction du Parc olympique ont siégé aux conseils d'administration d'organismes tels que Québec Cinéma, le Musée du Château Dufresne, la Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal, la Chambre de Commerce de l'Est de Montréal, la Société des attractions touristiques du Québec. Excellence sportive de l'île de Montréal: ou encore sont membres de comités comme le Comité de développement de l'Est de Montréal, le Comité de pilotage pour les Jeux du Québec 2016, le Comité-conseil - site de Montréal - Coupe du Monde FIFA 2014/2015 et du Comité organisateur de la soirée À Votre Santé, qui vise à récolter des sommes dédiées à la construction du futur Centre intégré de cancérologie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que le stipule la *Loi constituant la Régie des installations olympiques*, le conseil d'administration est composé de onze membres. Au 31 octobre, le conseil était composé de dix membres, un poste étant vacant à la suite de la démission de Me Marie-Claude Jarry, le 8 octobre 2013. Ainsi, au 31 octobre 2013, le conseil d'administration était composé de cinq femmes et de cinq hommes. À l'exception du président-directeur général, tous les membres sont qualifiés comme membres indépendants du conseil d'administration.

LE MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ceux applicables aux dirigeants nommés par l'organisation et aux employés de celle-ci. Le conseil doit approuver les profils de compétences et d'expériences requis pour la nomination des membres du conseil, approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions, et déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil.

Il doit approuver, conformément à la Loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 OCTOBRE 2013

Mme Maya Raic

- Présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages
- Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008
- > Présidente de la RIO du 25 février au 2 avril 2008
- Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Mandat renouvelé | 20 avril 2011 Fin de mandat | 20 avril 2015

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Mme Raic est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval (1977). Elle y a également fait une maîtrise en science politique (1981) ainsi qu'un MBA (1986). Elle a occupé divers postes dans la fonction publique québécoise: responsable du comité ministériel sur les programmes d'accès à l'égalité au Secrétariat à la condition féminine (1986-1987), directrice du service à l'accueil et des renseignements à l'Assemblée nationale (1987-1988). directrice de cabinet du ministre des Approvisionnements et des services. du Tourisme et du Revenu (1988-1994). Elle a aussi été consultante en affaires gouvernementales (1994-1995) puis directrice générale de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (1995-1999). Après avoir été directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages, en 1999, elle fut ensuite nommée, en 2004, à son poste actuel de présidente-directrice générale de l'organisation.

M. David Heurtel

 Président-directeur général du Parc olympique

Date de nomination | 4 juillet 2011 Fin de mandat prévue | 4 juillet 2016 M. David Heurtel a quitté ses fonctions au sein du Parc olympique le 5 novembre 2013.

Le gouvernement du Québec a nommé David Heurtel président-directeur général du Parc olympique le 22 juin 2011. Avocat de formation, M. Heurtel a débuté sa pratique au cabinet Lavery à Montréal pour ensuite joindre le Groupe Juste pour rire à titre de directeur des Affaires gouvernementales jusqu'à la fin des années 90. Il devient ensuite premier Secrétaire général de la Société des événements majeurs internationaux du Québec en 1999.

Attaché politique au cabinet du premier ministre du Québec puis directeur général d'Annexe communications, une firme de relations publiques montréalaise, il revient par la suite au Groupe Juste pour rire pendant deux ans à titre de directeur des ventes internationales-télévision. Monsieur Heurtel oriente ensuite sa carrière vers les États-Unis et travaille à Seattle, où il œuvre pendant quatre ans, notamment à titre de directeur adjoint de Seattle Center, un parc récréotouristique qui attire 12 millions de visiteurs annuellement. À Seattle, il prend ensuite en charge le marketing du Festival international de films de Seattle, enseigne le marketing à l'Université de Seattle et devient consultant pour une organisation non gouvernementale au Moyen-Orient.

De retour au Québec en 2009, monsieur Heurtel occupe pendant plus de deux ans diverses fonctions au sein du Groupe Juste pour rire, dont celle de viceprésident, Affaires publiques et corporatives, suivi d'un court passage chez evenko à titre de directeur, Affaires publiques et corporatives.

Il a été membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du Quartier des spectacles. du Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI) et de l'organisme Excellence sportive de l'Île de Montréal. Il est maintenant président du conseil d'administration de Québec Cinéma. vice-président du comité des enjeux socioéconomiques de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, membre du conseil d'administration du Musée du Château Dufresne ainsi que de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de la ville de Montréal. Il est également membre du Comité aviseur Industrie de l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT) et du Comité de développement de l'Est de Montréal.

M. Henri-Paul Martel

 Vice-président – Planification, ingénierie et construction, Aéroports de Montréal

Date de nomination | 20 avril 2011 Fin de mandat prévue | 20 avril 2015 M. Henri-Paul Martel a quitté ses fonctions au sein du conseil d'administration le 21 novembre 2013.

Henri-Paul Martel a obtenu en 1964 un baccalauréat en génie électrique au Collège militaire royal du Canada, Kingston, Ontario, et en 1988 une maîtrise en ingénierie (option bâtiment et gestion de construction) de l'Université Concordia. Il fut membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. De 1997 à 2000, il a été vice-président – Amériques-Europe chez Hydro-Québec International inc.; de 2000 à 2002, vice-président exécutif chez Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (SICHUM); et de 2002 à 2010, vice-président – Ingénierie et construction à l'aéroport de Montréal. En 2012, il a agi à titre de vice-président – Planification, ingénierie et construction aux Aéroports de Montréal.

M. Gaëtan Laflamme, CPA, CA

- > Vice-président du conseil
- > Associé, Petrie Raymond

Date de nomination | 27 août 2008 Mandat renouvelé | 21 mars 2012 Fin de mandat | 21 mars 2016

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 1972, Gaëtan Laflamme est titulaire d'un baccalauréat en administration (sciences comptables) de HEC (1969), d'un certificat de conseiller en management de l'Institut des conseillers en management (1988). ainsi que d'un certificat d'administrateur agréé de l'Institut des administrateurs agréés (1992-2010). Il a occupé successivement le poste de comptable associé chez KPMG Québec inc. (1973-1989), puis chez Deloitte & Touche (1990-1999). Il est, depuis 1999, associé chez Petrie Raymond. Il a également été membre du conseil d'administration de Dr Clown (2005-2010), d'Alliance Vivafilm (2008-2012), de Recyc-Québec (2009-2012) et de Réseau environnement (2012).

Mme Suzie Pellerin

> Vice-présidente, Octane Stratégies

Date de nomination | 27 août 2008 Mandat renouvelé | 20 avril 2011 Fin de mandat | 20 avril 2015

Suzie Pellerin a fait ses études en communication à l'Université Laval (1997) et a poursuivi des études en rédaction à l'Université de Montréal (1998). Elle a ensuite œuvré en politique, occupant successivement les postes d'attachée politique (1994-1995), recherchiste responsable de la santé et des services sociaux (1995-1997), agente de communication (1997-1998) et coordonnatrice à la tournée et à l'agenda du chef du Parti libéral du Québec (1998-1999). Elle a ensuite dirigé les communications pour la Chambre de l'assurance de dommages (1999-2002) et pour AXA Canada inc. (2002-2007). Elle effectue ensuite un retour dans le domaine de la santé en agissant à titre de conseillère en communication pour le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (2007-2008) et de directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids (2008-2013). Depuis septembre 2013, elle est vice-présidente chez Octane Stratégies.

Mme Maria Ricciardi

 Vice-présidente, Risques, Octroi de crédit et Unité d'intervention, Entreprises, Mouvement Desjardins

Date de nomination | 7 novembre 2007 Mandat renouvelé | 20 avril 2011 Fin de mandat | 20 avril 2015

Maria Ricciardi a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avant de compléter, en 2004, une maîtrise en services financiers à l'Université du Québec à Montréal. Elle occupe présentement un poste de vice-présidente au Mouvement Desjardins et gère une équipe de près de 150 personnes spécialisées en octroi de crédit, redressement et recouvrement entreprises. Mme Ricciardi a débuté sa carrière en 1991 en tant que directrice de comptes pour la Banque de développement du Canada. Elle a par la suite occupé divers postes chez Desjardins et à la Banque Royale, tant en gestion de comptes d'entreprises qu'en gestion du risque aux entreprises.

Mme Cynthia Biasolo

 Vice-présidente – Gestion et administration, Groupe GVM

Date de nomination | 20 avril 2011 Fin de mandat | 20 avril 2015

Cynthia Biasolo a obtenu de l'Université d'Ottawa, en 1996, un baccalauréat spécialisé en lettres françaises et espagnoles et en 1998, une maîtrise en administration des affaires: en 2010, elle a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée du Collège des administrateurs de sociétés à l'Université Laval. De 2001 à 2003, elle a été gestionnaire des marchés et de la concurrence chez Bombardier Transport - Division des véhicules de rails légers, Vienne (Autriche); de 2003 à 2005, directrice adjointe du marketing chez Fasken, Martineau, Dumoulin; de 2005 à 2007, directrice du marketing et des communications corporatives et affaires publiques chez EnGlobe Corp; de 2008 à 2010. directrice du développement stratégique chez CEDROM-SNI inc.; de 2011 à 2012, présidente et conseillère stratégique de Conseils CiBia inc. Depuis 2012, elle agit à titre de vice-présidente - Gestion et administration au Groupe GVM.

Mme Rossana Pettinati, ASC, CRHA

 Directrice des ressources humaines et secrétaire générale du Collège de Rosemont

Date de nomination | 20 avril 2011 Fin de mandat | 20 avril 2015

Rossana Pettinati a obtenu, en 2001, une maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. En 2009, elle est devenue administratrice de sociétés, certifiée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréées du Québec. De 2001 à 2007, elle a été coordonnatrice de la formation chez CEPSA; en 2007-2008, directrice générale de Prévention Expert Conseil inc.; de 2009 à 2011, elle a été directrice des ressources humaines au Centre communautaire juridique de Montréal et, de 2011 à 2013, elle a été directrice des ressources humaines de Lussier Cabinet d'assurances et services financiers. Mme Pettinati est directrice des ressources humaines et secrétaire générale du collège de Rosemont. Elle est également membre des conseils d'administration de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

M. Paul Arseneault

 Titulaire de la Chaire de tourisme Transat

Date de nomination | 21 mars 2012 Fin de mandat | 21 mars 2016

Titulaire de la Chaire de tourisme Transat, Paul Arseneault est professeur en gestion des entreprises et des organismes touristiques au département d'études urbaines et touristiques de l'ESG UQAM. Depuis 2003, il dirige le Réseau de veille en tourisme, un observatoire relevant de la Chaire de tourisme Transat. Détenteur d'un doctorat en sciences de gestion de l'Ecole supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers (ESTHUA), il œuvre dans l'industrie touristique depuis 1990 à titre de professionnel de recherche, puis de consultant. Il a depuis dirigé et collaboré à une centaine de mandats de consultation et de recherche. Ses champs d'intérêt couvrent la planification stratégique ainsi que le développement des produits et des destinations touristiques. M. Arseneault a eu l'occasion d'œuvrer avec de nombreuses entreprises privées, associations sectorielles et régionales ainsi que des organisations gouvernementales, à titre d'expert ou de consultant. Il siège aux conseils d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles de même que de Kéroul, organisation œuvrant pour la promotion du tourisme et de la culture pour les personnes à capacité physique restreinte. Il est fréquemment invité à commenter l'actualité de l'industrie touristique dans les médias nationaux, tant écrits qu'électroniques.

Me Martin Laurendeau

 Directeur – clientèles moyennes et grandes entreprises, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Date de nomination | 21 mars 2012 Fin de mandat | 21 mars 2016

Membre du Barreau du Québec depuis 1994, M. Laurendeau détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (1993), un diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de HEC Montréal (1998) et un MBA en finances de HEC Montréal (2001). Il a occupé un poste de fiscaliste au Canadien National de 1995 à 1998, pour occuper ensuite un poste de directeur du développement corporatif au sein d'une PME de Québec de 1998 à 2000. Il est chez Desiardins depuis 2002 où il a toujours œuvré au sein du secteur des Entreprises. Il a occupé des fonctions en développement des affaires, planification stratégique, en marketing, et a agi à titre d'adjoint au premier viceprésident du secteur Entreprises. Il est, depuis janvier 2010, directeur Clientèles moyennes et grandes entreprises au sein de la Vice-présidence marketing et soutien au réseau.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année financière 2012-2013, le conseil d'administration a tenu six séances ordinaires et une séance extraordinaire.

En cours d'année, le conseil a suivi l'avancement et les réalisations dans trois grands dossiers stratégiques qu'il a jugés prioritaires en 2012-2013, c'est-à-dire, le Plan stratégique 2012-2017, le Plan de gestion des risques, et le Plan de main-d'œuvre et de relève du Parc olympique. Le conseil a également reçu et pris acte du rapport final du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, intitulé *Pour le Parc olympique*. L'achèvement. L'avenir.

Comme chaque année, le conseil a procédé à l'octroi de divers contrats reliés aux activités du Parc olympique, notamment pour les services d'entretien ménager, les services bancaires, les services de traitement de la paie des employés et les services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique.

Concernant le dossier d'implantation de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique, le conseil a suivi l'évolution du dossier et a approuvé l'octroi du contrat de construction pour la réalisation des travaux, ainsi qu'une convention d'aide financière entre le Parc olympique et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor du Québec à ce que le Parc olympique ratifie un bail de dix ans avec l'Institut national du sport du Québec.

En ce qui a trait à l'effondrement d'une dalle de béton, survenu le 4 mars 2012, le conseil a accepté une offre de règlement de la réclamation partielle émise par le Parc olympique, visant principalement la première phase des travaux, soit la sécurisation et la stabilisation des structures affectées. Cet effondrement a eu lieu à l'entrée des stationnements B1 et B2 du Parc olympique et serait le résultat, selon les informations recueillies par le Parc olympique, d'un amoncellement d'une grande quantité de terre, dans les jours précédant l'incident, directement sur des structures non concues pour supporter une telle charge, et ce, sans l'autorisation du Parc olympique et à son insu. Nonobstant cette entente de règlement, le Parc olympique conserve tous ses recours pour tous les dommages qui n'y sont pas visés. À cet effet, le processus d'évaluation et de réclamation des dommages subis est toujours en cours actuellement, notamment pour les phases subséquentes visant les travaux de déconstruction et de reconstruction des structures affectées.

Dans le dossier de l'agrandissement du Stade Saputo, le conseil a accepté une offre de règlement de Complexe de soccer Saputo concernant une panne d'électricité causée le 13 décembre 2011, par des travaux de forage et d'excavation que Complexe de soccer Saputo a effectués sur le chantier d'agrandissement du Stade Saputo. Le conseil a également approuvé un amendement à l'acte d'emphytéose intervenu le 23 mars 2007 entre le Parc olympique et Complexe de soccer Saputo, relativement à l'agrandissement du Stade Saputo, ainsi qu'un amendement au bail du terrain de pratique de l'Impact de Montréal.

En plus des activités régulières qui sont de son ressort, notamment l'adoption du budget annuel, du rapport annuel et des états financiers, le conseil a approuvé le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés, l'embauche de dirigeants relevant directement du président-directeur général et des révisions de l'organigramme de direction.

Le conseil d'administration a également approuvé une version révisée et prolongée jusqu'au 31 mars 2015 du Plan d'action de développement durable du Parc olympique, incluant une nouvelle action contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Dans un souci de mise à niveau des installations du Parc olympique, le conseil a approuvé l'octroi d'un contrat pour la réfection d'une grande partie des dalles de béton extérieures du Parc olympique, ainsi que l'octroi d'un contrat pour la réfection du secteur des bassins du Centre sportif.

Finalement, il a adopté une politique de réembauche d'employés retraités du Parc olympique, une politique sur la sécurité informatique et la protection de l'information, ainsi qu'une version révisée de la politique linguistique du Parc olympique.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

» LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Date de création | 18 juin 2008, en remplacement de l'ancien comité du même nom.

Composition du comité

Mme Cynthia Biasolo, présidente Mme Suzie Pellerin Me Martin Laurendeau M. Paul Arseneault

Nombre de réunions en 2012-2013 : 6

6 février 2013, 12 février 2013, 18 février 2013, 3 avril 2013, 14 mai 2013, 9 octobre 2013.

MANDAT

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité des ressources humaines a pour principal mandat de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général, de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

En plus de ce qui précède, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil le plan d'effectif, la politique générale de rémunération ainsi que les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives. Il exerce aussi tous les autres pouvoirs déterminés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil:

- l'embauche de dirigeants
- l'adoption d'un nouvel organigramme de direction
- le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés
- le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés pour 2013-2014
- le Plan d'action 2012-2013 à l'égard des personnes handicapées
- une version révisée de la politique linguistique du Parc olympique
- une politique de réembauche d'employés retraités du Parc olympique
- les objectifs de rendement du président-directeur général et les critères concernant son évaluation annuelle

Enfin, le comité a fait régulièrement rapport de ses travaux au conseil d'administration.

» LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

M. Gaëtan Laflamme, président Mme Maria Ricciardi Me Marie-Claude Jarry (du 1^{er} novembre 2012 au 8 octobre 2013) Me Martin Laurendeau (depuis le 23 octobre 2013)

Nombre de réunions en 2012-2013: 5

6 février 2013, 13 mars 2013, 5 juin 2013, 11 septembre 2013, 9 octobre 2013.

MANDAT

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de vérification a pour principal mandat de soutenir le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, la vérification interne et externe, les états financiers de l'organisation ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôles internes, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil :

- le rapport du Vérificateur général et les états financiers 2011-2012 du Parc olympique
- le rapport annuel d'activités 2011-2012
- le budget 2013-2014 du Parc olympique
- le transfert de sommes des surplus réservés liés au dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique pour utilisation aux fins d'autres dossiers

De plus, le comité a assuré le suivi du plan annuel de vérification interne et de certains mandats particuliers de vérification interne, le suivi de l'implantation du système de gestion intégré, le suivi du plan d'action des infrastructures informatiques, ainsi qu'un suivi sur l'état des travaux du plan de gestion des risques du Parc olympique.

Il a également examiné les rapports financiers trimestriels en plus d'avoir assuré le suivi des contrôles internes et des versements des remises gouvernementales.

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

» LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Date de création | 17 septembre 2008

Composition du comité

Me Marie-Claude Jarry, présidente (du 1^{er} novembre au 8 octobre 2013) Mme Rossana Pettinati, présidente (présidente du comité depuis le 23 octobre 2013) Mme Suzie Pellerin M. Paul Arseneault

Nombre de réunions en 2012-2013: 4

7 février 2013, 8 mai 2013, 12 septembre 2013, 10 octobre 2013.

MANDAT

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a pour mandat :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires du Parc olympique
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés de l'organisation
- d'élaborer et mettre à jour des profils de compétences et d'expériences pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président et du président-directeur général
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et effectuer annuellement l'évaluation du fonctionnement du conseil

Le comité a aussi pour mandat de s'assurer que le Parc olympique suit une politique et des procédures de communication et de diffusion de l'information bien définies afin qu'il soit en mesure de communiquer efficacement avec les membres du conseil, les parties prenantes et le public. De plus, il veille à ce que la conduite des activités de l'organisation soit faite de manière éthique et socialement responsable.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE Le comité a examiné et recommandé pour approbation au conseil:

- les priorités du conseil d'administration pour 2012-2013
- la souscription à une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants du Parc olympique
- la révision et une prolongation du Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Parc olympique
- une politique sur la sécurité informatique et protection de l'information

Le comité a également suivi l'avancement des travaux concernant le Plan stratégique 2012-2017, ainsi que pour le Plan d'action de conformité environnementale du Parc olympique.

Enfin, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité a réalisé l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année courante et en a fait rapport au conseil.

» LE COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

Date de création | 17 septembre 2008, en remplacement de l'ancien comité de construction et d'entretien.

Composition du comité

M. Henri-Paul Martel, président

M. Gaëtan Laflamme

Mme Rossana Pettinati

M. David Heurtel, président-directeur général

Nombre de réunions en 2012-2013 : 6

4 décembre 2012, 15 février 2013, 8 mai 2013, 29 mai 2013, 26 juin 2013, 18 septembre 2013.

MANDAT

Le comité a pour mandat d'assurer le suivi des projets de construction et d'entretien au Parc olympique. Dans le cas des projets majeurs, tels que le remplacement de la toiture du Stade olympique, le comité étudie tous les dossiers relatifs à ces projets, assure le suivi de l'avancement de ceux-ci jusqu'à leur conclusion, recommande leur approbation au conseil et assure le suivi des travaux de construction. De plus, le comité analyse et recommande pour approbation au conseil:

- le plan quinquennal d'immobilisations, le plan annuel d'immobilisations et le budget annuel de construction et d'entretien
- les contrats relatifs aux immobilisations devant recevoir l'approbation du conseil
- les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques
- les projets de location d'espaces concernant des améliorations locatives et exigeant des investissements importants ou des engagements de nature technique

Le comité assure aussi le suivi des décisions du conseil en ce qui concerne tous les projets de construction et d'entretien.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE

Le comité s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- le suivi du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique
- l'avancement du plan d'immobilisations 2010-2014
- l'octroi de contrats pour la réalisation des travaux prévus au plan d'immobilisations 2010-2014
- l'avancement du projet de construction de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique

Enfin, le comité a régulièrement fait rapport de ses travaux au conseil d'administration.

LE RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

REGISTRE DES PRÉSENCES 2012-2013	Conseil d'administration	Comité des ressources humaines	Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des immobilisations
RAIC, Maya (présidente du CA)*	7/7	1/6	1/5	0/4	4/6
HEURTEL, David (président-directeur général)**	7/7	4/6	5/5	4/4	6/6
ARSENEAULT, Paul	4/7	5/6		4/4	
BIASOLO, Cynthia	6/7	5/6			
JARRY, Marie-Claude (jusqu'au 8 octobre 2013)	6/6		3/4	3/3	
LAFLAMME, Gaëtan	7/7		5/5		6/6
LAURENDEAU, Martin	6/7	6/6			
MARTEL, Henri-Paul***	1/7				5/6
PELLERIN, Suzie	6/7	5/6		2/4	
PETTINATI, Rossana	4/7			4/4	6/6
RICCIARDI, Maria	2/7		5/5		

^{*} En vertu des règlements du Parc olympique, la présidente du conseil peut participer à toute réunion d'un comité du conseil. Elle y participe au besoin et en fonction des différents travaux des comités.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le président-directeur général, M. David Heurtel, touche la rémunération indiquée au tableau intitulé « La rémunération et avantages des six dirigeants les mieux rémunérés ».

En vertu du décret numéro 1283-89 du gouvernement du Québec, du 9 août 1989, les administrateurs sont rémunérés après qu'ils aient participé, durant une même année, à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil ou de l'un de ses comités permanents, pourvu que les réunions des comités permanents se tiennent une journée distincte de celle du conseil d'administration. Dans ce cas, l'allocation de présence est de 200 \$ par jour et de 100 \$ par demi-journée.

Durant l'exercice financier 2012-2013, aucun des membres du conseil d'administration n'a été rémunéré. Les dépenses reliées aux déplacements réalisés dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées aux administrateurs, le cas échéant.

LES HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE

En qualité de société d'État, le Parc olympique n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

^{**} M. Heurtel a participé aux comités identifiés à titre d'invité.

^{***} Pour des raisons de santé, M. Martel n'a pu participer, tel qu'il l'aurait souhaité, aux rencontres du conseil d'administration.

LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES SIX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	RÉMUNÉRATION			AVANTAGES			
Nom Titre	alaire de base annuel au 31 octobre 2013 Salaire versé \$	Boni versé en 2013 \$	Assurance collective (1) p	Cotisations professionnelles \$	Stationnement (1		
David Heurtel Président-directeur général	175 608 175 221	-	2 559	3 137	-		
Marieke Tremblay, ARP Vice-présidente et conseillère stratég à la présidence et direction générale	- •						
Vice-présidente, Marketing et développement des affaires par intérim depuis le 18 mai 2012	133 063 141 236 ⁽²⁾	-	1 991	-	550		
Philip Tousignant, CPA, CA Chef de la direction financière	133 063 131 883	-	2 042	972	550		
Maurice Landry, ing., PMP Vice-président, Construction et entre	133 063 etien 89 010 ⁽³⁾	-	2 372	385	413		
Brian Dickson Directeur, Capital humain	105 678 104 869	-	I 672	560	<u>-</u>		
Me Denis Privé Secrétaire général et directeur des affaires juridiques et corporatives	105 678 101 438	-	I 672	I 737	275		

M. Heurtel participe au Régime de retraite de l'administration publique (RRAS).

Tous les autres cadres participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

BONIS AU RENDEMENT

Aucun boni au rendement n'a été versé au cours de l'exercice 2012-2013.

⁽¹⁾ Ces avantages sont en partie imposables

Le salaire versé inclut une prime versée à un cadre qui fait l'objet d'une désignation à titre provisoire comme remplaçant temporaire lors du cumul de deux emplois d'encadrement pour une période minimale de 45 jours consécutifs, et qui reçoit pendant cette période une rémunération additionnelle calculée sur une base annuelle de 5% du maximum de l'échelle de traitement de la classe d'emploi pour laquelle il fait l'objet d'une telle désignation (Art. 5.5.2 des Normes et barèmes du personnel cadre à la RIO). Le montant de cette prime est, du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, de 6 653 \$ et inclut un montant rétroactif de 4182 \$ versé pour le cumul de fonction du 18 mai au 15 décembre 2012.

⁽³⁾ Depuis son entrée en poste le 18 février 2013.



LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET LES NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs apparaît en annexe 1. Les normes d'éthique des employés sont publiées à l'annexe 2.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, la politique linquistique du Parc olympique, instaurée en 2001, définit les règles auxquelles tout le personnel, sans exception, doit se conformer. La politique est accessible par le système de communication informatisé où elle peut être consultée. La réunion annuelle du comité linquistique permet notamment de s'assurer que la politique est comprise et correctement appliquée dans toute l'organisation. Au cours de l'année 2012-2013, la politique linguistique nouvellement révisée est entrée en viqueur à la suite de l'obtention de l'avis officiel de l'Office guébécois de la langue française. Le Service des communications internes, à la Direction capital humain, soutient toutes les directions et les vice-présidences en offrant le service de rédaction et de révision de textes, de même que du contrôle de la qualité linguistique des différentes productions promotionnelles. Par ailleurs, afin de sensibiliser le personnel à la qualité de la langue écrite et parlée, une capsule linguistique est publiée dans chaque numéro du journal interne du Parc olympique. Dans l'ensemble, la politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les employés privilégient l'usage du français dans leurs communications verbales et écrites.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Toujours soucieux de protéger les renseignements personnels de ses employés, de ses clients et de ses fournisseurs et de respecter le droit à l'information des citoyens, le Parc olympique s'assure de respecter ses obligations en semblables matières. Il s'assure ainsi du respect des dispositions législatives afin de se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès à l'information). Ces obligations couvrent également les informations qui se retrouvent sur le site Web de l'organisation sous l'onglet « Diffusion de l'information ».

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Parc olympique a maintenu au cours de la dernière année les activités de son comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information. Supervisé par le Secrétaire général et vice-président Affaires juridiques et corporatives, et formé de onze autres personnes, le comité a poursuivi ses travaux afin de remplir son mandat qui est de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses obligations découlant de la Loi sur l'accès à l'information et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.

Durant l'année, le Parc olympique a reçu vingt-quatre demandes d'accès à l'information, soit trois demandes de plus qu'au cours de l'exercice précédent. De ce nombre, une demande a été retirée par le demandeur, cinq demandes ont été acceptées sans réserve, huit demandes ont été partiellement acceptées, dix demandes ont été refusées; de ces dix demandes refusées, trois visaient des documents non détenus par le Parc olympique et sept demandes ont été jugées irrecevables. Aucune demande n'est actuellement en traitement. Les documents demandés étaient de diverses natures : informations techniques et rapports portant sur les bâtiments; protocoles d'entente; enregistrements magnétoscopiques; correspondance; procès-verbaux; contrats et information financière. Toutes ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès à l'information. Les motifs de refus sont les suivants : les documents énoncent des avis ou des recommandations; les documents sont confidentiels, concernent des tiers qui ne consentent pas à leur divulgation; les documents contiennent des informations de nature technique, commerciale ou financière; les documents contiennent des notes personnelles ou constituent des ébauches.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable et nous n'avons reçu qu'une seule demande de révision devant la *Commission d'accès à l'information*, demande pour laquelle un désistement a été produit par la suite.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Parc olympique maintient des politiques tarifaires regroupant un inventaire de tarifs pour chacun de ses sites d'exploitation. Le tableau suivant rend compte du processus de tarification conformément à la politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010. La politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes.

ACTIVITÉS TARIFÉES

	Revenus	Coûts	Niveau	de financ	ement	Méthode	Méthode	Date de révision
	(000\$)	(000\$)	(000\$)	% atteint	% visé	de fixation	d'indexation	annuelle
Stade	8 033	10 502	(2 469)	76%	70%	Valeur marchande	IPC	Avril 2013
Tour	3 520	4 803	(1 283)	73 %	70%	Valeur marchande	IPC	Mars 2013
Centre sportif*	1 281	3 906	(2 625)	33%	40%	Valeur marchande	IPC	Septembre 2012
Vente d'énergie à des tiers**	3 383	3 121	262	108%	105%	Récupération des coûts	Variable	Avril 2013
SOUS-TOTAL	16 217	22 332	(6 115)					

AUTRES REVENUS ET COÛTS

(000\$)	Revenus	Coûts	Niveau de financement
Subvention du gouvernement du Québec	15 966	-	15 966
Autres revenus non tarifés (placements, autres)	514	-	514
Protection et mise en valeur du patrimoine	7 168	20 094	(12 926)
SOUS-TOTAL	23 648	20 094	3 554
Déficit avant projets aux surplus réservés			(2 561)
Projets aux surplus réservés	516	3 159	(2 643)
DÉFICIT			(5 204)

^{*} Fermeture partielle du Centre sportif en janvier 2013 pour entreprendre la construction de l'INS Québec et, par la suite, fermeture complète du Centre en octobre 2013 pour rénovation majeure des installations.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

En septembre 2010, le Parc olympique a adopté une politique sur les mesures de réduction des dépenses, conformément à la Loi 100, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-14 et la réduction de la dette. La politique de réduction de dépenses approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement prévoit les mesures suivantes:

- Une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice 2012-2013;
- Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice 2009-2010;
- Une réduction de l'équivalent de 1% de la masse salariale dès l'exercice financier 2009-2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant à chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2012-2013.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la quatrième année d'application sont les suivants :

	(000 \$)	Cible de réduction	Réduction réalisée
Dépenses de fonctionnement de nature administrative		147	353
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement		37	69
Équivalent de 1 % de la masse salariale		489	794

^{**} L'information de gestion par site comprend tous les revenus liés à chacune des activités, alors que l'état des résultats présente les revenus par nature.



ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour une deuxième année consécutive, le Parc olympique poursuit son plan de relance en maintenant ses investissements dédiés au développement de projets, dont l'Esplanade Financière Sun Life pour laquelle l'achalandage a doublé en un an.

Parmi les éléments ayant le plus influencé les résultats, notons la réouverture des stationnements B1 et B2, à la suite des travaux de réparation de la dalle effondrée l'année précédente, ainsi que la fermeture du Centre sportif, en octobre 2013, pour entreprendre des rénovations majeures. Cette fermeture a entraîné une baisse du renouvellement des abonnements et des activités pendant l'année. Les travaux touchant l'ensemble du Centre sportif se prolongeront jusqu'à la réouverture prévue en 2015.

En excluant les éléments non reliés aux opérations courantes, tels que les projets financés par les surplus réservés, les coûts reliés à la condition de la toiture et les événements exceptionnels, le déficit de l'exercice s'établit à 3,2 millions de dollars, comparativement à un déficit d'un million de dollars pour l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous présente la conciliation du déficit.

(en millions de dollars)	2012-2013	2011-2012	Écart
REVENUS	40,4	40,9	0,5
CHARGES	45,6	46,5	0,9
DÉFICIT	(5,2)	(5,6)	(0,4)
Éléments non reliés aux opérations courantes			
Projets financés par les surplus réservés			
Dossier de remplacement de la toiture	0,2	0,8	(0,6)
Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique	0,1	0,2	(0,1)
Vision cadre du Parc olympique — projets de développement	1,9	1,8	0,1
Autres projets	0,4	0,3	0,1
Sous-total	2,6	3,1	(0,5)
Déficit assumé par les surplus libres	(2,6)	(2,5)	(0,1)
Événements exceptionnels			
Effondrement de la dalle de béton	(1,3)	1,2	(2,5)
Charges liées à l'état de la toiture	0,7	0,3	0,4
DÉFICIT DES OPÉRATIONS AJUSTÉ	(3,2)	(1,0)	(2,2)

L'augmentation du déficit de 2,2 millions de dollars par rapport au dernier exercice s'explique en grande partie par la baisse de la subvention de fonctionnement (0,8 million de dollars), par la variation du nombre d'événements présentés (0,7 million de dollars) et par la variation nette des coûts d'énergie (0,5 million de dollars), excluant celle imputée à l'état de la toiture. Globalement, les revenus autonomes des activités continues se sont maintenus. La hausse des revenus des stationnements de 0,9 million de dollars à la suite de la réouverture des stationnements B1 et B2, a compensé pour la baisse des revenus reliés aux activités continues du Centre sportif.

ANALYSE DES RÉSULTATS (SUITE)

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des revenus autonomes et de la subvention de fonctionnement depuis 2009 (en millions de dollars).





	2009	2010	2011	2012	2013
Revenus autonomes	20,2	16,6	16,0	18,7	18,6
Subvention de fonctionnement	18,8	19,0	17,9	16,8	16,0

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Parc olympique reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général par intérim,

Paul Saint-Jacques

Vaul Sunt Jacques

Montréal, le 17 février 2014

Le chef de la direction financière,

Philip Tousignant, CPA, CA Montréal, le 17 février 2014

Phy Tousis

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des installations olympiques qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

RAPPORT ANNUEL 2013 | LES ÉTATS FINANCIERS

La Régie des installations olympiques n'a pas comptabilisé au 31 octobre 2013 à l'état de la situation financière le montant de 22 526 222 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont

autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Régie des installations olympiques et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La noninscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 22 526 222 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

blish famson, LPA auchteur, LA

Michel Samson, CPA auditeur, CA Montréal, 17 février 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice clos le 31 octobre 2013

	20	013	2012
(en milliers de dollars)	Budget	Réel	Réel
REVENUS (note 4)			
Subvention du gouvernement du Québec	16 436	15 966	16 771
Virement des subventions reportées	8 500	5 864	5 407
Installations sportives, tourisme et événements			
Droits d'entrée	4 007	3 374	3 839
Loyers	I 454	I 574	2 660
, Publicité	90	376	281
Stationnements	3 312	3 972	2 755
Souvenirs	636	475	558
Redevances des concessionnaires	844	541	1 143
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 561	I 739	I 778
Vente d'énergie à des tiers	3 101	3 311	3 087
Travaux et services facturés à des tiers	I 075	I 309	I 583
Revenus de placements	78	412	609
Revenus de réclamations (note 5)	-	I 366	220
Autres revenus	-	102	196
	41 094	40 381	40 887
CHARGES (notes 4 et 6)			
Traitements et avantages sociaux (note 7)	18 428	17 956	17 405
Entretien, sécurité et autres	6 746	6 47 1	8 059
Matériaux et location d'équipement	2 333	2 041	I 859
Coût des marchandises vendues	330	233	295
Électricité, gaz et mazout	7 785	7 580	6 948
Honoraires professionnels	I 762	I 269	2 225
Droits et licences	404	314	197
Frais financiers	I 025	219	44
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	342	321	325
Publicité	711	947	869
Amortissement des immobilisations corporelles	10 116	7 761	7 530
Autres charges	434	473	750
	50 416	45 585	46 506
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(9 322)	(5 204)	(5 619)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 octobre 2013

(en milliers de dollars)	2013	2012
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 453	22 072
Déficit de l'exercice	(5 204)	(5 619)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	11 249	16 453

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 octobre 2013

(en milliers de dollars)	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	716	2 764
Débiteurs	I 725	2 048
Subvention à recevoir	35	-
Stocks destinés à la revente	104	127
Placements (note 8)	5 586	5 586
	8 166	10 525
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	12 306	8 674
Revenus reportés	I 143	I 506
Emprunts (note 9)	8 932	I 465
Dettes à long terme (note 10)	13 275	-
Subventions reportées (note 11)	47 537	50 226
	83 193	61 871
DETTE NETTE	(75 027)	(51 346)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	16	30
Stocks de fournitures	928	846
Immobilisations corporelles (note 12)	85 332	66 923
	86 276	67 799
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	11 249	16 453

ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Maya Raic

Gaëtan Laflamme, CPA, CA

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 octobre 2013

	201	3	2012	
(en milliers de dollars)	Budget	Réel	Réel	
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(9 322)	(5 204)	(5 619)	
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 384)	(26 177)	(13 438)	
Amortissement des immobilisations corporelles	10 116	7 761	7 530	
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	-	(2)	(13)	
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	9	63	
	(31 268)	(18 409)	(5 858)	
VARIATION DUE AUX AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS				
Acquisition de stocks de fournitures	-	(855)	(567)	
Utilisation de stocks de fournitures	-	773	779	
Acquisition de charges payées d'avance	-	(16)	(30)	
Utilisation de charges payées d'avance	-	30	21	
	-	(68)	203	
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(40 590)	(23 681)	(11 274)	
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(51 346)	(51 346)	(40 072)	
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(91 936)	(75 027)	(51 346)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 octobre 2013

(en milliers de dollars)	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(5 204)	(5 619)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 761	7 530
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	(2)	(13)
Virement des subventions reportées	(5 864)	(5 407)
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement (note 14)	I 127	(3 091)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(2 182)	(6 600)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions nettes de placements et flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	-	10 442
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 792)	(12 974)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	9	63
Troduit a la disposition d'inimodifisations corporelles	,	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(23 783)	(12 911)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	7 467	I 465
Dettes à long terme	13 275	-
Subventions octroyées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 175	503
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	23 917	I 968
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 048)	(7 101)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 764	9 865
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	716	2 764

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les intérêts reçus au cours de l'exercice sont de 59 000 \$ (165 000 \$ en 2012). Les intérêts payés au cours de l'exercice sont de 136 000 \$ (15 000 \$ en 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la *Loi sur la Régie des installations olympiques*. En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, il n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux olympiques d'été de 1976 et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique de Montréal compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour, le Centre sportif et l'Esplanade. Les opérations du Parc olympique se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la moins-value durable sur les placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes, la subvention à recevoir et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes et des avantages sociaux à payer, les emprunts et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux provenant de la prestation de services lorsque ces derniers sont rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que le Parc olympique a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

CHARGES

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminué de toute moins-value durable.

PASSIFS

Emprunts et dettes à long terme

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de leur émission.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et pour les périodes suivantes:

- Installations olympiques : indéterminable
- Équipement et logiciels informatiques : 10 %, 20 % et 33,33 %
- Structure et aménagements spécifiques : 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %

- Aménagements locatifs: durée du bail du locataire du Parc olympique
- Matériel roulant: 6,67 % et 20 %

Le coût des immobilisations corporelles comprend le coût d'achat ou de construction, les frais de mise en service et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Installations olympiques

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est difficile de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises étrangères.

3 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} novembre 2012, le Parc olympique a adopté prospectivement les recommandations des chapitres suivants du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

SP 1201

« PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »

Ce chapitre exige la présentation des gains et pertes de réévaluation dans un nouvel état financier. L'excédent ou le déficit cumulé doit également être présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Parc olympique.

SP 3450

«INSTRUMENTS FINANCIERS»

Selon ce nouveau chapitre, qui établit les normes de comptabilisation et d'évaluation de tous les types d'instruments financiers, une entité doit fournir dans ses états financiers des informations qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers sur sa situation et sa performance financière, de même que la nature et l'ampleur des risques en découlant au cours de la période et à la date de clôture ainsi que de la façon dont on gère ces risques. Ces nouvelles obligations d'information sont présentées à la note 16.

Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation: celle à la juste valeur ou celle au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

En date du 1^{er} novembre 2012, le Parc olympique a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière, a classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450, et a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Parc olympique.

SP 3041

«PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE»

Le 1er novembre 2012, le Parc olympique a adopté les recommandations du chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille » modifiant et remplaçant le chapitre SP 3040 du même nom. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille. Les principales modifications représentent

l'application des dispositions du SP 3450, « Instruments financiers » relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, sauf exception, et à l'harmonisation des définitions et de l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif avec l'information au SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Parc olympique.

SP 3410

«PAIEMENTS DE TRANSFERT»

Le 1er novembre 2012, le Parc olympique a adopté les recommandations du chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », qui modifie et remplace l'ancien chapitre du même nom. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats ni sur l'état de la situation financière du Parc olympique.

4 PROJETS NON RÉCURRENTS

Pour les projets non récurrents qui sortent du cadre régulier de ses activités d'exploitation, le Parc olympique réserve des sommes en provenance de l'excédent cumulé.

Au 31 octobre, les sommes suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces projets:

	2013	2012
REVENUS	516	119
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	458	336
Entretien, sécurité et autres	967	956
Matériaux et location d'équipement	466	186
Honoraires professionnels	393	1109
Publicité	4 01	354
Amortissement des immobilisations corporelles	320	268
Autres charges	154	35
	3 159	3 244
Utilisation de l'excédent réservé (note 13)	(2 643)	(3 125)

Ces sommes ont principalement été engagées dans le cadre du plan de relance du Parc olympique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

5 RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES

Une partie des dommages liés à l'effondrement de la dalle de stationnement survenu le 4 mars 2012 a été recouvrée durant l'exercice et ainsi, un revenu de réclamation de 1 303 000 \$ a été comptabilisé. Le recouvrement de la portion résiduelle des frais liés à l'effondrement de la dalle de stationnement fait toujours l'objet d'une réclamation auprès des parties concernées et constitue un actif éventuel important pour le Parc olympique.

6 TOITURE DU STADE

En attente de son remplacement, l'état de la toiture du Stade nécessite des travaux d'entretien importants à chaque exercice. Au 31 octobre, les charges suivantes sont incluses à l'état des résultats relativement à ces travaux:

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	31	25
Entretien, sécurité et autres	362	117
Matériaux et location d'équipement	-	6
Électricité, gaz et mazout	306	126
Honoraires professionnels	22	42
	721	316

7 TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2013	2012
Employés réguliers	11 617	10 926
Employés à l'événement	3 193	3 432
Charges sociales	2 302	2 224
Cotisations aux régimes de retraite	844	823
	17 956	17 405

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

8 PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 octobre 2013, le Parc olympique détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC (véhicules d'actifs-cadres) Il qu'il a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009. Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable. Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction estime à 5 586 000 \$ le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 octobre 2013 en fonction de l'information disponible à ce jour. Au cours de l'exercice, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

Durant l'exercice, le rachat de billets de série 7 et de série 8 complètement dévalués a entraîné un gain de 353 000 \$. Ce montant est inclus dans les revenus de placements.

Au 31 octobre 2013, le Parc olympique détient les titres suivants :

			2013		2012		
VAC II	Date d'échéance	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Billets A-1	15 juillet 2056	2 633	-	2 633	2 633	-	2 633
Billets A-2	15 juillet 2056	3 015	62	2 953	3 015	62	2 953
Billets B	15 juillet 2056	547	547	-	5 4 7	547	-
Billets C	15 juillet 2056	192	192	-	192	192	-
Billets série 7	20 décembre 2013	-	-	-	500	500	-
Billets série 8	25 avril 2029	-	-	-	2	2	-
		6 387	801	5 586	6 889	I 303	5 586

9 EMPRUNTS

Au 31 octobre 2013, le Parc olympique détient deux billets à terme de 4157 000 \$ et 1750 000 \$ (1465 000 \$ au 31 octobre 2012) échéant le 15 novembre 2013. Ces billets portent intérêt au taux annuel de 1,27 % et ont été émis en vertu du décret 693-2012 du gouvernement du Québec concernant l'institution d'un régime d'emprunts pour un montant n'excédant pas 24 150 000 \$. Ces emprunts ont été contractés afin de financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec au Parc olympique.

Au 31 octobre 2013, le Parc olympique détient également deux billets à terme de 2 025 000 \$ et 1 000 000 \$ échéant le 29 novembre 2013. Ces billets portent intérêt au taux annuel de 1,27 % et ont été émis en vertu du décret 696-2012 du gouvernement du Québec concernant l'institution d'un régime d'emprunts pour un montant n'excédant pas 67 000 000 \$. Ces emprunts ont été contractés pour financer les besoins opérationnels ainsi que les projets d'investissements en immobilisations du Parc olympique.

10 DETTES À LONG TERME

Au 31 octobre 2013, le Parc olympique détient un billet à terme de 5 775 000 \$ échéant le 30 août 2023. Ce billet porte intérêt au taux annuel de 3,519 % sur le solde résiduel du capital du prêt et a été émis en vertu du décret 693-2012 du gouvernement du Québec concernant l'institution d'un régime d'emprunt pour financer le projet d'implantation de l'Institut national du sport du Québec. Selon les termes de la convention d'hypothèque mobilière conclue le 30 août 2013, les futures subventions qui seront octroyées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport serviront au remboursement de cette dette.

Le Parc olympique détient également un billet à terme de 7 500 000 \$ échéant le 1er septembre 2023. Ce billet porte intérêt au taux annuel de 3,106 % et a été émis en vertu du décret 696-2012 du gouvernement du Québec pour financer les projets d'investissements en immobilisations du Parc olympique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

Les versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercices	Versements
2014	l 159
2015	l 179
2016	1 217
2017	I 258
2018	I 299
2019 à 2023	7 163
Total	13 275

11) SUBVENTIONS REPORTÉES

Gouvernement du Québec - Immobilisations corporelles	2013	2012
Solde au début	50 226	55 130
Subvention octroyée durant l'exercice	3 175	503
	53 401	55 633
Virement des subventions	(5 864)	(5 407)
Solde à la fin	47 537	50 226

12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Installations olympiques	Équipement et logiciels informatiques	Structure et aménagements spécifiques	Aménagements locatifs	Matériel roulant	Projets en cours	2013 Total	2O12 Total
Coût								
Solde du début	1 132 351	16 248	121 557	9 041	I 740	7 143	I 288 080	1 277 128
Acquisitions	=	933	2 576	725	331	21 612	26 177	13 438
Transfert des projets en cours	=	=	436	384	-	(820)	-	-
Dispositions et radiations	(14)	=	(2 366)	-	(21)	-	(2 401)	(2 486)
Solde à la fin	I 132 337	17 181	122 203	10 150	2 050	27 935	1 311 856	I 288 080
Amortissement cumulé								
Solde du début	1 132 351	14 035	65 838	7 502	I 431	-	1 221 157	1 216 063
Amortissement de l'exercice	-	546	6 763	377	75	-	7 761	7 530
Dispositions et radiations	(14)	-	(2 366)	-	(14)	-	(2 394)	(2 436)
Solde à la fin	I 132 337	14 581	70 235	7 879	I 492	-	I 226 524	1 221 157
Valeur comptable nette	-	2 600	51 968	2 27 I	558	27 935	85 332	66 923

Au cours de l'exercice, le Parc olympique a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 26 177 000 \$. Pour ces acquisitions, un montant de 5 328 000 \$ (2 943 000 \$ en 2012) est inclus dans le poste « Comptes fournisseurs et charges à payer » au 31 octobre 2013.

Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-IX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis. Il a également conclu une emphytéose d'une durée de 31 ans, échéant le 20 avril 2031, assortie d'une option d'achat à compter de la dixième année, relativement au terrain où se trouve le cinéma StarCité Montréal. Au cours de l'exercice 2011, la compagnie France Film a exprimé son intention d'exercer son option d'achat. Des négociations pour finaliser cette transaction qui permettrait le transfert de propriété sont toujours en cours et les parties espèrent pouvoir en arriver à une entente au cours du prochain exercice financier.

Finalement, un acte d'usufruit a été consenti entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à l'échéance prévue pour la cession du terrain en pleine propriété au plus tard le 15 mars 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

13 EXCÉDENT CUMULÉ

							2013		2012
-	Centre sportif	Projets de développe- ment	Nouvelle toiture et Comité- conseil	Programme d'access. personnes handicapées	Plan de relance	Réservé	Opérations	Total	Total
Excédent cumulé disponible									
Solde du début	185	-	4 259	189	8 400	13 033	3	13 036	18 655
Affectation à l'excédent réservé	-	500	-	=	-	500	(500)	-	-
Virement à l'excédent pour les opérations	-	-	(3 997)	-	=	(3 997)	3 997	-	=
Investissements en immobilisations corporelles	(51)	-	-	-	(1 339)	(1 390)	I 390	-	-
Utilisation de l'excédent (charges)	-	-	(239)	(24)	(2 060)	(2 323)	2 323	-	
Déficit de l'exercice	-	-	-	=	-	-	(5 204)	(5 204)	(5 619)
Solde à la fin	134	500	23	165	5 001	5 823	2 009	7 832	13 036
Excédent cumulé investi									
Solde du début	3 00 1	182	-	-	790	3 973	(556)	3 417	3 417
Investissements en immobilisations corporelles	51	-	-	-	I 339	I 390	(1 390)	-	-
Utilisation de l'excédent (amortissement)	(251)	(15)	-	-	(54)	(320)	320	-	-
Solde à la fin	2 80 I	167	-	-	2 075	5 043	(1 626)	3 417	3 417
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	2 935	667	23	165	7 076	10 866	383	11 249	16 453

14 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des actifs et passifs reliés au fonctionnement se ventile comme suit :

	2013	2012
Débiteurs	323	19
Subvention à recevoir	(35)	-
Stocks	(59)	268
Charges payées d'avance	14	(9)
Créditeurs et charges à payer	I 247	(3 299)
Revenus reportés	(363)	(70)
	I 127	(3 091)

15 RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Depuis le 1er janvier 2013, le taux de cotisation au RREGOP est à 9,18 % (8,94 % en 2012) de la masse salariale admissible assujettie et celui du RRPE et du RRAS est à 12,30 % (12,30 % en 2012).

Les cotisations du Parc olympique imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'élèvent à 844 000 \$ (823 000 \$ en 2012). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Parc olympique est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Parc olympique est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers du Parc olympique qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes, la subvention à recevoir et les placements. Le tableau suivant représente l'exposition maximale du Parc olympique au risque de crédit:

	2013	2012
Trésorerie	716	2 764
Débiteurs	941	I 572
Subvention à recevoir	35	-
Placements	5 586	5 586
	7 278	9 922

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients gouvernementaux, municipaux et de moindre importance. Le tableau suivant présente le classement

chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créance douteuse :

	2013	2012
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	81	222
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	195	306
De 60 à 90 jours suivant la date de facturation	29	12
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	101	68
	406	608
Provision pour créances douteuses	(5)	(10)
Autres créances	540	97 4
	941	I 572

Le Parc olympique doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Pour ce faire, la direction examine chacun des comptes débiteurs et évalue la probabilité de recouvrement. Le Parc olympique est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, le Parc estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur relative aux débiteurs.

Les placements ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable, portant ainsi le montant que le Parc olympique sera en mesure de récupérer à 5 586 000 \$. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Parc olympique ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Parc olympique ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun, à un prix raisonnable.

Le Parc olympique gère activement le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2013

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers :

		Éché	ance		Total des flux	V-1
	moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 10 ans	10 ans et plus	de trésorerie contractuels	Valeur comptable
Créditeurs et charges à payer	11 390	-	-	-	11 390	11 390
Emprunts	8 932	-	-	-	8 932	8 932
Dettes à long terme	I 537	5 673	4 985	I 149	13 344	13 275
Total	21 859	5 673	4 985	l 149	33 666	33 597

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Parc olympique est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts et les dettes à long terme du Parc olympique portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Parc olympique est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Parc olympique prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

17 ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre le Parc olympique. Au 31 octobre 2013, les poursuites et les réclamations non réglées contre le Parc olympique totalisent 2992000\$ (2878000\$ en 2012). Parmi ces poursuites et réclamations non réglées, un dossier évalué à un montant de 2 168 000\$ au 31 octobre 2013 a été rejeté en Cour d'appel du Québec le 23 janvier 2014. Le Parc olympique bénéficie d'un délai de 60 jours du jugement pour déposer une requête pour permission d'en appeler du verdict. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de ces poursuites et réclamations.

18 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Parc olympique est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Parc olympique n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté par le conseil d'administration le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, modifié le 24 octobre 2012 par la résolution 7679, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants remplace le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169 et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil de la Régie des installations olympiques (ci-après « la Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société:

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

DÉFINITIONS



1

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Administrateur : désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement;

Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein: désigne le président-directeur général;

Comité: le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*:

Conflit d'intérêts: toute situation réelle ou potentielle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser son intérêt personnel, incluant celui d'un tiers, au détriment des devoirs de ses fonctions. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

Conjoint: les personnes liées par un mariage ou une union civile ainsi que les conjoints de fait tel que définis par la *Loi d'interprétation* (L.R.Q. c-l-16);

Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société;

Contrat: comprend un contrat projeté;

Contrôle ou Contrôlent: désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs:

Dirigeant: à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;

Entreprise: désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

Entreprise liée: désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;

3

Personnes liées : sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la

personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liées au sens du présent paragraphe 1.l) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ainsi que toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

Loi : désigne la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q., c. R-7), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

Lois : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L .R .Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);

Premier dirigeant: désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;

Règlement : désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie* des administrateurs publics (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif;*

Règlement de régie interne: désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre:

Secrétaire du conseil : désigne la personne qui exerce cette fonction;

Société: désigne la Régie des installations olympiques.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES



2.1

Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2

Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2 3

Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3.1

L'Administrateur ou le Dirigeant, dans le cadre de son mandat, est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2

L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. L'Administrateur et le Dirigeant doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles, matchs sportifs et autres activités présentées au Stade doit respecter les politiques de la Société en matière de gratuité.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7

L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.9

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10

L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système et il ne doit pas acheminer à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment : de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'information confidentielle, de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents, d'éviter dans des endroits publics des discussions pouvant révéler des informations confidentielles, de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur, de s'assurer que tout document qui lui est livré par la Société puisse être reçu de façon à en assurer la confidentialité et il doit informer le Secrétaire du conseil de toute situation particulière pouvant affecter cette confidentialité (absence, déménagement).

3.11

L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. Tout document identifié par le Conseil ou par le Secrétaire du conseil comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du Conseil ou du président-directeur général. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.13

Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Il lui est interdit, dans l'année suivant cette date, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société à l'égard d'une procédure, négociation ou autre opération visée au deuxième alinéa du présent article.

3 14

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

3.15

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Le président du Conseil, ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le Secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit, quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.17

Le président du Conseil et le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

3.18

À moins de stipulations expresses au contrat d'embauche ou à son renouvellement ou à moins d'une autorisation expresse du président-directeur général, un Dirigeant doit fournir en exclusivité à la Société toute son activité professionnelle.

3.19

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à signer toute déclaration requise par une loi ou un règlement auxquels la Société est assujettie.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A - PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le Dirigeant de la Société doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2

Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, et le Dirigeant ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation ou cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3. 4.4. 4.6 et 4.9.

B-DIVULGATION ET ABSTENTION

4.3

L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cet organisme, Entreprise ou association;

doit divulguer par écrit au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général quant au Dirigeant, la nature et l'étendue de son intérêt selon une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs ou employés de la Société et il doit se retirer de toute réunion du conseil d'administration ou réunion interne où une question reliée à cet intérêt ou ce contrat est en cause.

4.4

La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur:

- a) lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) immédiatement après le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un.

Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après:

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion du conseil d'administration et si tel n'est pas le cas, dès qu'il a connaissance d'un contrat pouvant soulever un conflit d'intérêts;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée:

ou

c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

4.6

Dans le cas d'un contrat qui ne requiert pas l'approbation du conseil d'administration, l'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article.

4.7

Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8

L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil et le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président-directeur général les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9

L'Administrateur doit remettre au président du Conseil et le Dirigeant doit remettre au président-directeur général, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur ou dans laquelle il détient tout autre intérêt direct ou indirect de quelque nature;
- d) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil quant à l'Administrateur et au président-directeur général, quant au Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10

Le président du Conseil et le président-directeur général remettent les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil quant aux Administrateurs et le président-directeur général quant aux Dirigeants ainsi que le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.11

L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.12

Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.11, le Secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.13

Un Administrateur ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C-DISPENSES

4.14

Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;

- c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société;
- d) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
 ou
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

APPLICATION DU CODE



Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le président du Conseil et au Dirigeant de consulter le président-directeur général.

5.2

Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil et avant le 30 septembre de chaque année, chaque Administrateur doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du conseil de la Société et chaque Dirigeant doit produire au président-directeur général et au Secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3

Le président du Conseil veille à l'application du présent Code à l'égard des administrateurs, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du Conseil. Le président du Conseil a pour mandat:

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Administrateur confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des administrateurs relative au présent Code:

c) de vérifier ou faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les administrateurs et le cas échéant, d'en informer le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le président du Conseil est chargé de recueillir toute information pertinente et de faire rapport de ses constatations au Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

54

Le président-directeur général est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du conseil. Le président-directeur général veille à l'application du présent Code à l'égard des Dirigeants, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Dirigeants. Le président-directeur général a pour mandat:

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Dirigeant confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- b) de traiter toute demande d'information des Dirigeants relative au présent Code;
- c) de vérifier, faire enquête ou nommer un enquêteur de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code par les Dirigeants.

Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Dirigeant, le président-directeur général est chargé de recueillir toute information pertinente et d'imposer ou de recommander au Conseil d'imposer les sanctions appropriées tel que le prévoit la section 6 « Processus disciplinaire » du présent Code.

5.5

Le président du Conseil ou le président-directeur général peut consulter et recevoir des avis du Comité et de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6

Le président du Conseil et le président-directeur général préservent, dans toute la mesure possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire.

5.7

Le Secrétaire du conseil assiste le président du Conseil et le président-directeur général dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.8

L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer, quant à l'Administrateur, au président du Conseil et quant au Dirigeant, au président-directeur général.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b) la description de la violation;
- c) la date ou la période de survenance de la violation;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.9

Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès du président du Conseil ou du Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ou contre un Dirigeant auprès du président-directeur général.

5.10

Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie et le président-directeur général peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.11

Le président du Conseil et le président-directeur général doivent faire rapport au Comité de tout manquement au respect du présent Code par les Administrateurs ou les Dirigeants.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE



6.1

Le processus disciplinaire pour les Administrateurs est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

6.2

Sur conclusion d'une contravention à la Loi ou au présent Code, le président-directeur général impose au Dirigeant toute sanction appropriée, étant précisé que le congédiement du Dirigeant doit être approuvé par le conseil d'administration.

6.3

L'autorité compétente fait part au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires à l'autorité compétente. Il peut également demander d'être entendu par l'autorité compétente à ce sujet.

6.4

L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

ENTRÉE EN VIGUEUR



7.1

Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil le 27 octobre 2009 par la résolution 7480, tel que modifié par la résolution 7679 du 24 octobre 2012. Il remplace le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de la Société adopté le 23 août 1999 (résolution 6999), modifié le 27 février 2006 par le Règlement 169, et le 5 mars 2008 par la résolution 7389.

L'annexe 1 Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts et l'annexe 2 Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants du présent code sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante:

http://www.parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_administration.pdf

ANNEXE 2

NORMES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Adoptées le 27 octobre 2009 par la résolution 7481, les *Normes d'éthique des employés* abrogent la *Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques* adoptée le 5 novembre 1996 par la résolution 6845 et modifiée le 11 mai 2001 et le 11 juillet 2006.

INTRODUCTION

Le présent document, qui est fortement inspiré de *L'éthique dans* la fonction publique québécoise (2003), constitue un guide de référence sur les normes générales d'éthique que chaque employé doit judicieusement appliquer, selon les circonstances, dans sa conduite professionnelle.

Ainsi, lorsque l'employé se heurte à un dilemme notamment dans les situations où la réglementation en vigueur est muette ou incomplète, il doit faire appel à l'esprit de ces normes pour prendre sa décision.

En se conformant à ces normes, les employés adopteront une conduite empreinte d'éthique et, ce faisant, ils contribueront au maintien et au développement d'une réputation d'excellence et d'honnêteté de la Régie des installations olympiques (ci-après désignée Régie).

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture de ce document; il inclut également le genre féminin.

CHAPITRE 1

CHAMP D'APPLICATION

Ces normes s'appliquent à toutes les personnes qui sont à l'emploi de la Régie à titre de salarié à temps complet ou à temps partiel ou encore à titre de contractuel. Il est toutefois précisé que les dirigeants de la Régie sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Régie des installations olympiques.

Le président-directeur général veille à l'application des présentes normes d'éthique, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique par les employés de la Régie.

CHAPITRE 2

NORMES RELATIVES À LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et l'obligation de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé est présent au travail, qu'il y accomplit sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplit les attributions de son emploi de façon compétente, c'est-à-dire

en fournissant le service demandé, de manière appropriée et satisfaisante.

L'employé doit, de plus, veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur, éviter les négligences et ne pas accumuler de retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, par une mise à jour de ses connaissances, il doit s'assurer de conserver la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE 3

NORMES RELATIVES AU LIEN AVEC L'ORGANISATION

L'employé travaille au sein d'un groupe. Il est intégré aux employés de son unité et de l'organisation afin de permettre à la Régie d'atteindre ses objectifs.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre à la Régie d'accomplir sa mission, il importe que l'employé respecte l'obligation de loyauté, ainsi que celle d'obéissance hiérarchique.

L'obligation de loyauté requiert que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer du tort, notamment en adoptant un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle ou préjudiciable.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé accomplit les tâches qu'on lui demande de remplir et qu'il se conforme aux demandes spécifiques de ses supérieurs quant à l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, l'employé peut exercer une fonction en dehors de la Régie aux strictes conditions suivantes :

- il s'assure que l'exercice de cette fonction ne nuit pas à sa prestation de travail à titre d'employé de la Régie;
- il évite tout conflit entre l'exercice de cette fonction et celle qu'il accomplit à la Régie;
- il évite, en raison de l'exercice de cette fonction, tout autre manquement aux normes d'éthique qui lui sont applicables à titre d'employé de la Régie;
- il évite d'utiliser son statut d'employé de la Régie pour tirer avantage de tout autre emploi.

L'employé n'a pas à demander d'autorisation à cet égard. Cependant, il doit compléter le formulaire *Déclaration d'un emploi rémunéré* joint en annexe.

CHAPITRE 4

NORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT

Les obligations relatives au comportement concernent la courtoisie, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté, l'impartialité et l'absence de conflit d'intérêts.

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli, courtois et respectueux de la personne et ce, tant dans ses relations avec le public que dans ses relations avec ses collèques de travail et avec ses supérieurs.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

Rappelons que l'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son unité administrative ou de la Régie, doit préalablement obtenir l'autorisation du président-directeur général ou d'un vice-président.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions alors que l'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de tout travail partisan.

L'obligation de réserve qui lie l'employé quant à la possibilité pour lui de faire connaître ses opinions politiques, est plus générale en ce sens qu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure citoyen à part entière, doive garder le silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Ainsi, rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert, de toute évidence, de ne pas être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance.

L'obligation d'agir honnêtement exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de tentative de corruption.

À cet égard, l'employé ne peut accepter, en plus du traitement auquel il a droit, une somme d'argent ou toute autre considération liée à l'exercice de ses fonctions. Il peut toutefois accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage, mais à condition que ceux-ci soient d'usage et de valeur modeste et qu'il en informe son supérieur.

De même, il ne doit accorder, solliciter ou accepter ni faveur ni avantage indu, pour lui-même, pour une autre personne ou pour un groupe d'employés de la Régie. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés. Il ne doit pas non plus utiliser à son avantage ou au profit d'un tiers un bien de la Régie ou un renseignement qu'il détient.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que l'employé évite toute préférence ou parti pris indu, incompatible avec la justice ou l'équité. Il doit ainsi éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés liés par exemple au sexe, à la race, à la couleur, à l'orientation sexuelle, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations dans lesquelles l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel il exerce ses fonctions.

La notion de conflit d'intérêts est, de fait, très large. Il suffit, pour qu'il y ait conflits d'intérêts, d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de la Régie.

L'employé doit respecter l'article 11.1 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c R-7) en vertu duquel il ne peut, « sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence ».

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés autres que les dirigeants des catégories « cadre » et « professionnelle » sont invités à compléter le formulaire *Déclaration d'intérêts et déclarations relatives aux personnes liées* joint en annexe.

CHAPITRE 5

NORMES RELATIVES À L'APRÈS-MANDAT

Les normes relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un employé, même après qu'il eut cessé d'exercer ses fonctions à la Régie.

Les normes applicables aux anciens employés constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'évitement de tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre d'employé de la Régie.

Ainsi, la personne qui a été employée de la Régie doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Elle ne peut donc profiter du fait qu'elle a été employée de la Régie pour obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, bien que cette personne ne soit plus employée de la Régie, elle doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Plus particulièrement, un ancien employé ne devra solliciter directement des employés et /ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

CHAPITRE 6

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Le président-directeur général de la Régie doit s'assurer du respect des Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques.

Le document Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques remplace, dès son adoption par le Conseil d'administration, la Politique d'éthique professionnelle du personnel de la Régie des installations olympiques adoptée le 5 novembre 1996, mise à jour le 11 mai 2001 et modifiée le 11 juillet 2006.

Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire le présent document et à respecter les normes qu'il contient et à déclarer toute situation qui viendrait à l'encontre de ces dernières.

L'employé qui contrevient à ces normes est susceptible de se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Conclusion

Énoncées en termes généraux, les normes d'éthique régissant la conduite des employés de la Régie doivent être adaptées aux circonstances où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Plutôt que de vouloir régir de façon précise les moindres gestes des employés, l'éthique vise donc à fournir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés doit se situer. En définitive, l'éthique fait appel au jugement de l'employé et à son sens des responsabilités, et elle implique qu'il puisse aller au-delà du simple respect de la lettre des règles applicables, lorsque la situation l'exige.

Il appartient donc à chaque employé d'adopter un comportement éthique dans l'exercice quotidien de ses fonctions. S'il survient un doute, l'employé est invité à consulter ses supérieurs ou la Direction capital humain ou le Secrétaire général.

La Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées, de même que la Déclaration d'un emploi rémunéré sont disponibles sur le site Web du Parc olympique à l'adresse suivante: http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/code_ethique_employes.pdf

ANNEXE 3

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Étendre progressivement la participation à la démarche de développement durable à tous les groupes qui fréquentent, à divers titres, le Parc olympique.

ACTION 1	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	 Participer aux sessions de formation offertes par le gouvernement en commençant par les cadres. 	En continu
	– Informer et sensibiliser les employés au moyen du journal interne.	En continu
	– Offrir des sessions de formation en développement durable aux personnels ciblés.	Réalisé
Indicateurs	– Nombre d'heures de formation par an et par catégorie professionnelle.	
	– Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.	
	– Taux des personnels ciblés ayant été formés en développement durable.	
Cibles	- Avoir sensibilisé 80 % du personnel d'ici mars 2011.	
	– Avoir formé 50 % des personnels ciblés d'ici le 31 mars 2013.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 Un employé professionnel a participé à une session de formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour un total de 2,5 heures de formation. 	
	 Un taux de sensibilisation au développement durable de 85 % du personnel a été atteint dès février 2011. 	
	 Afin de continuer à informer et sensibiliser son personnel, le Parc olympique a publié, dans chacune des éditions de son journal interne, des articles portant sur le développement durable. De plus, le Plan d'action de développement durable 2009-2015 a été remis à chacun des nouveaux membres du personnel. 	
	 Au 31 mars 2013, 66 % des personnels ciblés avaient reçu une formation concernant la démarche gouvernementale de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable. 	

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Étendre progressivement la participation à la démarche de développement durable à tous les groupes qui fréquentent, à divers titres, le Parc olympique.

ACTION 2	GESTES	SUIVIS
Sensibiliser les clientèles du Parc olympique aux principes de développement durable et à la prise en compte de ces principes lors des	 Élaborer un programme à l'intention des promoteurs pour la tenue d'événements écoresponsables. 	Entrepris
	– Informer et sensibiliser le public au moyen du site Web.	En continu
événements et des activités qui font l'objet de la programmation.	 Diffuser des messages de sensibilisation aux usagers: spectateurs du Stade, visiteurs du site et clientèles du Centre sportif. 	Réalisé
Indicateurs	– Élaboration d'un programme.	
	– Ajouts au site Web à l'intention du public et des promoteurs.	
	– Mesures de sensibilisation, clientèles visées et nombre de participants au programme.	
Cibles	 Avoir sensibilisé au moins dix promoteurs ou organisateurs d'événements, et au moins 100 000 spectateurs, visiteurs ou clients du Parc olympique. 	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Dans ses procédures pour soumettre un projet d'activité ou d'événement sur l'Esplanac Sun Life, le Parc olympique demande à chacun des promoteurs de lui démontrer sa se envers les principes du développement durable. Les membres du comité de programm du Parc olympique évaluent donc chacun des projets en fonction de certains critères d développement durable. Ainsi, l'ensemble des 25 organismes ou promoteurs qui ont ou un événement ou une activité sur l'Esplanade Financière Sun Life en 2013 ont été sens au développement durable et encouragés à en appliquer les principes.	nsibilité nation le rganisé
	- Le volet développement durable de l'Esplanade Financière Sun Life vise à sensibiliser les diverses clientèles du Parc olympique aux principes du développement durable et à en faire progresser le concept au sein de la société. Ainsi, parmi les 79 événements qui ont attiré près 200 000 visiteurs à l'été 2013, 26 concernaient le développement durable. Lors de ces événements, divers messages ou activités de sensibilisation au développement durable étaient présentés aux visiteurs. Les sujets abordés ont été notamment: l'agriculture urbaine, les îlots de chaleur, l'habitation écologique, l'alimentation biologique, l'énergie solaire et les toits verts.	
	 Dans un souci de développement durable, le site Web du Parc olympique laisse une large place à des organismes commerciaux et communautaires du quartier Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de promouvoir et d'enrichir la vie du quartier. On y présente également le Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Parc olympique afin que l'ensemble de nos clientèles puisse y avoir accès. 	

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention, et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Améliorer les conditions de santé et de sécurité sur le site du Parc olympique.

ACTION 3	GESTES	SUIVIS
Élaborer des protocoles de sécurité à l'intention des personnels du Parc olympique et de ses partenaires qui interviennent sur le site.	 Établir les protocoles d'intervention relatifs aux mesures de sécurité pour les personnels: Plan de protection contre les éclairs d'arc électrique (inscrit au Plan d'immobilisations); Sensibilisation et incitation au port obligatoire des lunettes de sécurité; Plan d'équipements de protection individuelle (EPI). 	Réalisé En continu Réalisé
Indicateurs	 Nombre de protocoles établis et mis en œuvre. Taux d'accidents du travail. Campagne de sensibilisation. 	
Cibles	– Disposer, d'ici 2013, d'un programme complet de sécurité dans l'organisation.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 Depuis janvier 2010, le Parc olympique dispose d'un manuel complet de santé et sécurité qui regroupe les différentes politiques, directives, procédures et protocoles en matière de santé et sécurité au travail. Il se veut à la fois un outil de référence et un outil de sensibilisation en matière de santé et sécurité. Il s'agit d'un document évolutif développé en collaboration avec les comités conjoints de santé-sécurité mis sur pied en 2009. À la suite d'un rapport d'analyse portant sur les risques d'éclairs d'arc électrique, déposé en 2009 par une firme d'ingénierie, les principaux équipements visés par le programme de protection des arcs électriques ont été étiquetés, et les équipements de protection individuelle appropriés ont été achetés. De plus, en 2010, des sessions de formation ont été offertes aux électriciens et aux employés qui exécutent des tâches potentiellement à risque. Depuis janvier 2010, le Parc olympique a déployé un programme obligeant le port de protecteurs oculaires pour le travail comportant des dangers de blessures oculaires. Les gestionnaires font régulièrement de la sensibilisation à cet effet et des affiches de sensibilisation sont apposées à plusieurs endroits. De plus, le Parc olympique rembourse des lunettes de sécurité ajustées à la vue à chaque employé qui porte des verres correcteurs et dont la nature des fonctions nécessite ce genre d'équipement. La procédure concernant les protecteurs oculaires et faciaux est incluse au manuel de santé et sécurité du Parc olympique. Le Parc olympique fournit gratuitement aux membres de son personnel tous les moyens et équipements de protection individuels et collectifs répondant aux besoins particuliers. En ce sens, un plan concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle est inclus dans le manuel de santé et sécurité du Parc olympique. 	

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Intégrer progressivement des critères de gestion environnementale et écoresponsable et d'acquisition aux processus ordinaires de gestion du Parc olympique.

ACTION 4	GESTES	SUIVIS	
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement	- Appliquer les mesures associées aux objectifs nationaux.	En continu	
	- Poursuivre les mesures ad hoc suivantes :		
	 Récupération multimatières lors des événements publics présentés au Stade; 	En continu	
	Utilisation de cartouches à imprimantes réusinées;	En continu	
écoresponsable.	Récupération des résidus de construction.	En continu	
Indicateurs	– Nombre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnem	entale.	
	– Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.		
	– Quantité de déchets récupérés annuellement.		
Cibles	 D'ici 2013, accomplir huit gestes qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs natio gestion environnementale ou qui instaurent des pratiques d'acquisitions écoresponsables. 	naux de	
	 Des spécifications liées au développement durable et à l'environnement ont été incluses dans le cadre d'un appel d'offres pour les services d'entretien ménager au Parc olympique. 		
	 Le Parc olympique a acquis durant l'année 20 ordinateurs portant la norme environnementale EPEAT OR. 		
	 Plus de 80 % du papier pour imprimantes et pour photocopieurs utilisé contient 100 % de fibres recyclées postconsommation. 		
	 Quatre nouvelles imprimantes multifonctions portant des certifications environnementales Energy Star et/ou EcoLogo ont été acquises en 2012-2013. 		
	- 100 % des cartouches à imprimantes achetées sont des cartouches réusinées.		
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- 100% des employés ont accès à un système de récupération multimatières.		
RESULTATS DE LANNEE	 Le Parc olympique a poursuivi la récupération des matériaux de construction et d'entretien, des métaux et des produits dangereux tels que piles, huiles usées, encres, composantes électriques, BPC et néons concassés. Notamment, 38 470 livres de métal et 131 tonnes métriques de béton et ciment ont été recyclées en 2012-2013. 		
	 Le Parc olympique a également poursuivi la récupération multimatières, lors des événements publics présentés au Stade, au Centre sportif et sur l'Esplanade Financière Sun Life, en collaboration avec les promoteurs d'événements et ses fournisseurs en services d'alimentation et d'entretien. Le Parc olympique possède dans ses installations 70 contenants pour la récupération des détritus recyclables dans les concessions alimentaires, 30 contenants et îlots fixes de récupération multimatières pour les opérations quotidiennes et 140 îlots de récupération multimatières mobiles pour les événements. L'utilisation de ces contenants a permis de disposer de près de 18 tonnes métriques de matières recyclables en 2012-2013. 		

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Intégrer progressivement des critères de gestion environnementale et écoresponsable et d'acquisition aux processus ordinaires de gestion du Parc olympique.

ACTION 5	GESTES	SUIVIS
Adopter un système de gestion environnementale.	 Élaborer un système conforme aux exigences gouvernementales, avec le soutien du Bureau de coordination du ministère (MDDEP). 	Réalisé
Indicateurs	– État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale.	
Cibles	– Avoir adopté un système de gestion environnementale d'ici 2011.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gestion environnementale adopté en 2011 et à la suite de l'audit environnemental complet des installations du Parc olympique réalisé en 2012, le Parc olympique a entrepris la réalisation des projets de son Plan d'action de conformité environnementale, notamment ceux concernant l'entreposage des matières et déchets dangereux, et la réfection des équipements pétroliers. 	

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

Mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique auprès de la population.

ACTION 6	GESTES	SUIVIS
Entretenir et mettre en valeur le patrimoine immobilier du Parc olympique.	– Mettre en œuvre les projets du Plan d'immobilisations et du Plan d'entretien annuel.	En continu
	 Procéder notamment à une étude sur l'état d'usure des portes et fenêtres, de même que des murs latéraux de la Tour. 	Réalisé
Indicateurs	- Réalisation des projets d'immobilisations et d'entretien.	
	– État d'avancement de l'étude.	
Cibles	- Avoir assuré la préservation et la pérennité du patrimoine pour les générations futures.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 Un budget de maintien d'actifs dédié exclusivement aux projets d'immobilisations du Parc olympique a été octroyé par le Conseil du trésor pour ses exercices 2010 à 2014. Ainsi, au cours de la dernière année, plusieurs projets de maintien des actifs prévus au plan d'immobilisations 2010 à 2014 ont été réalisés ou démarrés. Les projets les plus importants sont la réfection des dalles extérieures de béton entourant le Centre sportif; la réfection du secteur des bassins du Centre sportif; le remplacement de la toiture de la Tour et l'entretien de divers éléments structuraux. En ce qui concerne les travaux d'entretien réalisés à même le budget d'opération du Parc 	
	olympique, des efforts importants ont été consacrés à l'implantation d'un système info de gestion des actifs. Ce système permet maintenant une meilleure planification des to de maintenance.	rmatique

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

Mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique auprès de la population.

ACTION 7	GESTES	SUIVIS
Évaluer l'ensemble des interventions auprès du public et des visiteurs pour y insérer les dimensions patrimoniale et historique du Parc olympique.	– Enrichir le corpus d'information sur ces dimensions.	Réalisé
	 Diffuser l'information sur le site même du Parc olympique (par exemple, panneaux d'interprétation et visites guidées) et dans les communications externes. 	Réalisé
Indicateurs	- Mesures prises sur le site, dans la programmation et dans les relations publiques.	
	- Clientèles visées et rejointes.	
Cibles	- Avoir mis en œuvre au moins deux mesures sur le site et deux mesures à l'extérieur du site.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 La cible de cette action a été atteinte en 2010-2011. Toutefois, afin de poursuivre les efforts de mise en valeur du patrimoine unique du Parc olympique, une application mobile gratuite du Parc olympique a été lancée en 2013. Cette application contient une foule d'informations concernant les différents attraits du Parc olympique, en plus de permettre de consulter le calendrier des activités, les horaires et les tarifs de chacun de ces attraits. 	
	 Une nouvelle visite express du Stade olympique est également offerte depuis juillet 2013. Les touristes et visiteurs peuvent maintenant bénéficier, en peu de temps, d'un survol des caractéristiques de ce chef-d'œuvre d'architecture et d'ingénierie, ainsi que de son héritage olympique et des événements qui ont jalonné son histoire. 	

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 5

Inciter les citoyens à se réapproprier le Parc olympique.

ACTION 8	GESTES	SUIVIS
Évaluer les moyens de créer des réseaux de soutien au Parc olympique.	 Viser divers milieux, notamment: Les milieux professionnels; Les promoteurs; Le grand public; Les voisins immédiats; Le Web. 	Réalisé
Indicateurs	- Nombre de personnes et de groupes rejoints.	
Cibles	– Avoir lancé au moins un réseau.	
	– La cible de cette action a été atteinte en 2010-2011.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	ÉSULTATS DE L'ANNÉE - La création de l'Esplanade Financière Sun Life avait pour but d'inciter les citoyens à redécce et à se réapproprier le Parc olympique. Le grand public, les voisins immédiats, et les promo d'événements ont tous salué et supporté cette initiative qui a permis de rapprocher le Parc olympique des communautés environnantes. La relance du Parc olympique est désorn soutenue par différents acteurs de la société, tels que plusieurs médias, des blogueurs, des étudiants, les résidants des quartiers environnants et divers milieux professionnels.	

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel 6

Nouer des liens concrets de solidarité avec les citoyens du quartier environnant (arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve).

ACTION 9	GESTES	SUIVIS
Consulter les organisations significatives du quartier sur les activités et les services qu'il serait utile et possible d'offrir à la population.	 Organiser différentes activités en collaboration avec des organisations du quartier, par exemple: Journées sportives estivales; Visites à la Tour; Initiatives conjointes. 	En continu
	 Identifier les organisations avec lesquelles il serait possible d'organiser des activités conjointes. 	Réalisé
	- Consulter au moins trois organisations pour identifier des projets porteurs pour le quartier.	Réalisé
Indicateurs	– Nombre d'activités et fréquentation des installations par des organisations du quartier.	
maicateurs	- Nombre de consultations effectuées auprès des différentes organisations du quartier.	
Cibles	- Offre d'activités ou de services s'adressant particulièrement à la population du quartier.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	 Les efforts d'identification et de consultation de personnes ou d'organisations de l'Est de Montréal déployés au cours des dernières années afin d'organiser, en collaboration avec celles-ci, des activités grand public au Parc olympique, ont de nouveau été fructueux en 2012-2013. Douze organismes qui ont participé à la programmation d'événements et d'activités sur l'Esplanade Financière Sun Life à l'été 2013 provenaient de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, alors que deux organismes provenaient de ce même arrondissement lors de la programmation de l'hiver 2012-2013. Ces activités ont attiré bon nombre de familles des quartiers environnants. Le projet Vélopousse Maisonneuve et l'ouverture du café Station In Vivo sont également le résultat de collaboration entre le Parc olympique et des organismes de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. 	

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Objectif organisationnel 7

Intégrer le secteur culturel québécois à la relance du Parc olympique.

ACTION 10	GESTES	SUIVIS	
Réaliser des projets qui valorisent les artistes et créateurs québécois et/ou programmer des activités de concert avec des promoteurs locaux qui œuvrent avec des artistes et des créateurs québécois.	 Organiser différentes activités axées sur la culture sur l'Esplanade Financière Sun Life en collaboration avec des artistes et/ou des créateurs québécois 	Réalisé	
Indicateurs	– Nombre d'activités axées sur la culture.		
Cibles	 Avoir intégré le Parc olympique, et plus particulièrement l'Esplanade Financière Sun Life, au paysage culturel de Montréal. 		
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	- À l'été 2013, des 79 événements qui formaient la programmation d'activités sur l'Esplanade Financière Sun Life, 33 étaient dédiés à la culture. On peut évidemment parler du concert extérieur gratuit de l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de Maestro Kent Nagano, où plus de 30 000 personnes se sont rassemblées, mais également d'événements comme Montréal Complètement Cirque, Les Rendez-vous des Grands Orchestres, le Festival Quartiers Danses et les Journées de la culture. En effet, dans le cadre des 17° Journées de la culture, qui visent à sensibiliser la population québécoise à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture, une journée spéciale a permis au grand public de découvrir ou de revivre les plus beaux moments de la programmation culturelle de l'Esplanade Financière Sun Life. Sachant que les Journées de la culture ont lieu depuis 1997 partout au Québec, cela témoigne de l'intégration du Parc olympique au paysage culturel de Montréal et du Québec.		

POUR NOUS JOINDRE

BUREAUX ADMINISTRATIFS

4141, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 3N7 Téléphone : 514 252-4141

Télécopieur : 514 252-9401 Courriel : rio@rio.gouv.qc.ca Site Web : www.parcolympique.qc.ca

LOCATION DE SALLES

Pour tous les sites du Parc olympique Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919 Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

CENTRE SPORTIF Téléphone : 514 252-4622

Courriel: piscines@rio.gouv.qc.ca

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

RECHERCHE ET RÉDACTION

Parc olympique

CONCEPTION GRAPHIQUE

Danielle Lafrance

PHOTOGRAPHIE

Parc olympique Jean-François Hamelin Frédérique Ménard-Aubin Vincent Audy Julien Lebreton

STADE OLYMPIQUE, CENTRE SPORTIF, TOUR, ESPLANADE FINANCIÈRE SUN LIFE ET AIRES EXTÉRIEURES

Architecte, Roger Taillibert

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014 ISBN 978-2-550-69771-8 (version web)

Rapport annuel 2012-2013

Imprimé au Québec

Le rapport annuel est disponible en format électronique à cette adresse : www.parcolympique.qc.ca







RAVIVONS LA FLAMME.







